MAIRES EN ILE-DE-FRANCE

Amif
ASSOCIATION DES MAIRES D'ILE-DE-FRANCE

Numéro 116
Octobre 2022

BONNES PRATIQUES

COMMENT S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ?

SUIVEZ LE GUIDE !

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE
Les quatre collectivités récompensées

LANCEMENT DE L'AMIF LAB
Les 10 premières start-up sélectionnées

ÉVÉNEMENT
Tout ce qu'il faut retenir du Salon de l'AMIF 2022

INSCRIVEZ-VOUS AUX ÉVÉNEMENTS L'AMIF !

Amif
ASSOCIATION DES MAIRES D'ILE-DE-FRANCE

Les commissions thématiques, groupes de travail et matinales AMIF Partenaires sont gratuits et ouverts à tous les élus, ainsi qu'à nos partenaires.

Vous pourrez y assister soit en vous connectant à distance, grâce à la visioconférence, soit en venant dans nos locaux au 26, rue du Renard, 75004 Paris
(métro Hôtel-de-Ville, Rambuteau,
RER Châtelet-les-Halles).

Cette année, tous les évènements seront en format mixte présentiel / distanciel.

Inscrivez-vous aux événements de l'AMIF

via la rubrique Agenda du site internet de l'AMIF

https://amif.asso.fr/agenda/

Sommaire du numéro 116

Focus

BONNES PRATIQUES ET RECOMMANDATIONS AUX ÉLUS LOCAUX « COMMENT S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ? »

Dans le contexte d'accélération sans précédent des effets du changement climatique en France et en Ile-de-France (vagues de chaleur et d'inondations, sécheresses…), l'Association des Maires d'Ile-de-France, en partenariat avec l'Agence régionale énergie climat (département Énergies climat de l'Institut Paris Region) et la Direction régionale Ile-de-France de l'ADEME publient les bonnes pratiques et recommandations aux élus locaux *« Comment s'adapter au changement climatique ? »*. Ce recueil de recommandations et de bonnes pratiques est le premier conçu par les élus, pour des élus, tenant compte de leurs besoins et mettant en valeur les retours d'expériences ainsi que les conseils de ceux, au contact quotidien des administrés, doivent trouver des solutions concrètes de terrain.

Tour d'horizon

6 **Les collectivités locales,** ça vous concerne !

8 **ZE… bonnes pratiques territoriales** en partenariat avec ZE Pros

35 **Banque des Territoires :** Les dispositifs de revitalisation de centres-villes

Dossier

10 **Retour en images** sur le Salon de l'Association des Maires d'Ile-de-France

12 **Les maires au cœur des transitions**

14 **Quels impacts de la crise sanitaire** sur les déplacements et les modes de vie en Ile-de-France ?

16 **Prévenir les rixes sur son territoire :** quels leviers pour les élus ?

18 **Trophées des conseils municipaux d'enfants et de jeunes**

19 **Label commune donneur :** 129 communes labellisées

20 **Territoires olympiques !**

22 **3e édition du trophée des communes** pour la rénovation énergétique

24 **Retour sur la conférence** « Comment s'adapter au changement climatique en matière de logement tout en répondant aux aspirations des Français » ?

26 **Retour sur la conférence** « Transition énergétique : comment développer les énergies propres dans nos territoires ?

28 **Grâce à ses partenaires,** l'AMIF s'entoure d'expertises variées

29 **Les déchets alimentaires du Salon** méthanisés

30 **Les commissions thématiques de l'AMIF** à l'honneur au Salon 2022

Vie de l'AMIF

36 Publication d'un recueil de bonnes pratiques et de recommandations aux élus locaux **« Comment s'adapter au changement climatique ? »**

37 Retour sur **les travaux des commissions**

38 **Le club des collectivités** pour l'ESS en Ile-de-France

39 **Agenda** des commissions 2022-2023

AMIF Partenaires

41 **Agenda fin 2022** AMIF Partenaires

42 **Matinales AMIF**
- Hausse du prix de l'énergie
- Friches industrielles

43 **20e édition du trophée des Territoires :** retour en images

44 **Lancement de l'AMIF lab :** les 10res start-up sélectionnées !

45 **Voyage d'étude de l'AMIF :** direction Madrid !

46 **Les nouveaux adhérents**
- Bouygues Travaux publics
- Amazon

Tout au long de l'année 2022-2023

l'AMIF se prépare aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

VENEZ DÉCOUVRIR DES SITES EMBLÉMATIQUES DES JEUX :

© Paris 2024

Le stade nautique olympique, une opportunité pour le développement des sports d'eau vive en Ile-de-France
(Vaires-sur-Marne)

© CoBe

Le Village des athlètes, figure de l'architecture durable
(Saint-Denis, Saint-Ouen, L'Ile-Saint-Denis)

© Paris 2024

Le tout nouveau Centre aquatique olympique, symbole des Jeux
(Saint-Denis)

INTÉRESSÉS ?

Inscrivez-vous via ce lien **https://bit.ly/3RazyC6**
ou par mail à Valentine Montesse **vmontesse@amif.asso.fr**

www.amif.asso.fr
Association des Maires d'Ile-de-France
26 rue du renard, 75004 Paris
01 44 59 50 00 / secretariat@amif.asso.fr

L'AMIF face à l'urgence climatique et sanitaire

Stéphane Beaudet,
Président de l'AMIF, maire d'Évry-Courcouronnes (91), vice-président de la Région Ile-de-France

Magazine d'Information de l'Association des Maires d'Ile-de-France
26 rue du Renard - 75004 Paris
Tél. 01 44 59 50 00
Fax 01 44 59 50 09
www.amif.asso.fr
@AMIF_asso
associationmairesidf

Directrice de la publication
Directrice de cabinet
Sophie Rigault

Directrice générale de l'AMIF
Marion Vergeylen

Assistante de rédaction
Charlotte Gosselet

Rédaction
Guillaume Dussaillant, François-Éric Godefroy, Charlotte Gosselet, Alexandra Jardin, Valentine Montesse, Jeanne Paugam, Émilie Pouch, Mathilde Quantin, Guillaume Thuin.

Conception, Édition,
after. be fort
5, rue du Mont Valérien
92150 Suresnes
Laurent Marie
Tél. 07 83 84 09 11
www.afterbefort.com

Régie Publicitaire
AMIF

Imprimeur
DESBOUIS GRÉSIL
91230 Montgeron
Tél. 01 69 83 44 66
Dépôt légal N° ISSN 1294-4971

Les 28 et 29 juin dernier, l'Association des Maires d'Ile-de-France (AMIF) organisait son traditionnel Salon à la Porte de Versailles. Cette 26e édition fut une réussite : le Salon de l'AMIF confirme son statut du plus important rendez-vous régional des collectivités territoriales. Cette année, ce sont 10 000 visiteurs, plus de 200 exposants, plus de 160 intervenants et une centaine de journalistes. Merci encore de votre présence !

Notre Salon a été l'occasion de présenter les travaux que mènent les maires franciliens tout au long de l'année au sein de l'AMIF, et notamment ceux en matière de réchauffement climatique avec la sortie du recueil de ***« Bonnes pratiques et recommandations aux élus locaux : Comment s'adapter au changement climatique ? »*** Qu'il s'agisse de rénovation des bâtiments, de transition énergétique des équipements publics ou encore de végétalisation des espaces urbains, les élus sont confrontés au quotidien à des problématiques visant à s'adapter au changement climatique.

Conséquence directe du réchauffement climatique, les feux de forêt liés à la canicule conjuguée aux faibles précipitations ont été plus importants que jamais cet été en Europe. Et si l'Ile-de-France n'a pas brûlé, notre région n'a pas été épargnée, avec des pics de chaleur s'élevant jusqu'à 42°C en juillet. L'urgence se fait donc ressentir. C'est pourquoi l'AMIF, préoccupée par cette accélération des effets du changement climatique, s'est associée à l'Agence régionale énergie climat (AREC, le département Énergie climat de l'Institut Paris Region) et à la Direction régionale Ile-de-France de l'ADEME pour aider les élus locaux à agir. Ce recueil suggère ainsi des idées d'actions concrètes aux élus locaux, telles que créer des îlots de fraîcheur pour atténuer l'effet d'îlot de chaleur urbain (brumisateurs, végétalisation, voiles d'ombrages...), intégrer le risque climatique dans le plan communal de sauvegarde, ou encore développer les échanges de bonnes pratiques dans les plans locaux d'urbanisme (PLU) entre les communes de l'agglomération.

En cette rentrée 2022-2023, je vous invite également à découvrir sur le site Internet de l'AMIF la publication du Livre Blanc de l'AMIF ***« La santé en Ile-de-France : état des lieux et propositions pour agir - 30 propositions pour agir »*** publié au mois de juillet. Plus de deux ans après le début d'une crise sanitaire qui a durement éprouvé notre système de santé et alors que l'Ile-de-France est devenue, faute de dispositifs à la hauteur des enjeux, le premier désert médical métropolitain, il était nécessaire de s'interroger sur la place, les compétences et les moyens d'action mis à disposition des collectivités en matière de santé publique. Les maires franciliens souhaitent prendre une part active dans les réformes nécessaires à notre système de santé. C'est pourquoi, le 31 août dernier, nous avons présenté nos propositions à Agnès Firmin Le Bodo, ministre déléguée auprès du ministre de la Santé et de la Prévention, chargée de l'Organisation territoriale et des Professions de santé.

Bonne lecture !

LES COLLECTIVITÉS LOCALES, ÇA VOUS CONCERNE

Obligations et responsabilité numérique pour les communes

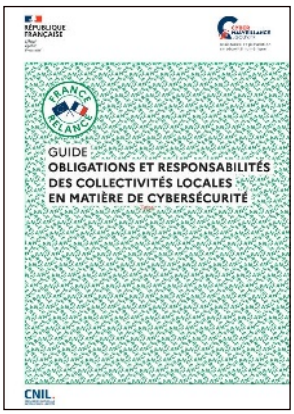

Cybermalveillance.gouv.fr et la Commission nationale de l'informatique des libertés (Cnil) ont publié le 1er juillet un guide à destination des élus locaux et des agents territoriaux. Le guide intitulé ***« Obligations et responsabilités des collectivités locales en matière de cybersécurité »*** rappelle que même si 65 % de ces collectivités locales ne prennent pas en compte le risque de cyberattaque, ***« les collectivités de toutes tailles sont la cible d'actes de cybermalveillance de plus en plus nombreux et dont les conséquences ne sont pas négligeables : systèmes d'information bloqués, vol de données personnelles, missions de service public interrompues, etc. »***.

Ce guide permet de rappeler que les collectivités locales ont en effet trois obligations liées à la cybersécurité :

- La protection des données personnelles qu'il s'agisse d'une utilisation interne (ressources humaines, vidéosurveillance…) ou externe (état civil, inscriptions scolaires…),
- La mise en œuvre des téléservices locaux. Cela concerne les démarches comme la demande de permis de construire, demande de logement social, demande de pièces extraites de l'état civil, inscription à la cantine scolaire… qui doivent répondre aux exigences du Référentiel général de sécurité - dit « RGS » - qui sont des règles de sécurité applicables aux collectivités et prestataires,
- L'hébergement des données de santé. Ce type de données ***« est recueilli à l'occasion d'activités de prévention, de diagnostic, de soins ou de suivi social et médico-social : radios, résultats de laboratoire, comptes rendus médicaux… »***.

Il est d'autant plus important d'avoir conscience de cela qu'en cas de cyberattaque, ***« la responsabilité des collectivités locales et/ou de leurs agents peut être engagée, sur le plan administratif, civil ou pénal »***.

Pour consulter le guide : *https://urlz.fr/iMfT*

Le guide de la laïcité

« Laïcité » est un terme que l'on entend fréquemment. On pense le connaître, mais on se trouve parfois pris en défaut lorsqu'il s'agit de le définir au pied levé ou de devoir apporter une réponse juridique claire à une situation donnée, indépendamment de nos propres conceptions ou convictions.

Le terme « laïcité » recouvre en effet à la fois des notions philosophiques, juridiques et politiques, rendant sa définition souvent floue. C'est pourquoi ***La Gazette des Communes*** a confié au cabinet Convivencia le soin de rédiger un ***Guide de la laïcité*** pour apporter des ressources aux élus et aux agents territoriaux afin qu'ils puissent trouver les réponses à leurs questions et améliorer leur capacité à sensibiliser le public au principe de laïcité.

Pour en savoir plus : *https://amif.asso.fr/wp-content/uploads/2022/07/Les-Hors-series-de-la-Gazette-202205.pdf*

Label Olympiade culturelle

Allier l'art et le sport, ***« le muscle à l'esprit »*** comme le disait Pierre de Coubertin, est l'un des fondements de l'Olympisme. À l'occasion des Jeux de Paris 2024, art et sport dialoguent et s'enrichissent. Pour des Jeux ouverts, participatifs, fédérateurs et inclusifs, Paris 2024 encourage chacun à être acteur de la programmation culturelle des Jeux : artistes, compagnies, associations, collectivités, clubs sportifs…. Sur les territoires, dès aujourd'hui, la culture offre au plus grand nombre l'occasion de participer à l'Olympiade Culturelle Paris 2024.

Ce programme est mis en place par le Comité international olympique et permet aux pays hôtes des Jeux Olympiques et Paralympiques ***« de faire dialoguer sport et culture »*** dans tous leurs territoires, et ce pendant quatre ans. L'appel à participation est mené par les collectivités locales (ville, Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), métropole, département, région, ambassade, fédération…) labélisées Terre de Jeux 2024. Elles sont chargées de sélectionner les projets culturels sur leur territoire.

Sur le fond, le projet doit établir un lien entre les arts et le sport et cela en adéquation avec les valeurs olympiques. Une fois labélisés Olympiade Culturelle, ces projets seront par la suite mis en lumière *via* les outils Terre de Jeux 2024. Aucun financement de la collectivité n'est nécessaire pour labéliser un projet. L'obtention du label par l'appel à participation n'accorde aux porteurs de projets aucune subvention de la part de Paris 2024. La collectivité peut apporter ou non des subventions, mais rien n'est obligatoire. Le label peut être aussi perçu comme un levier pour obtenir d'autres subventions.

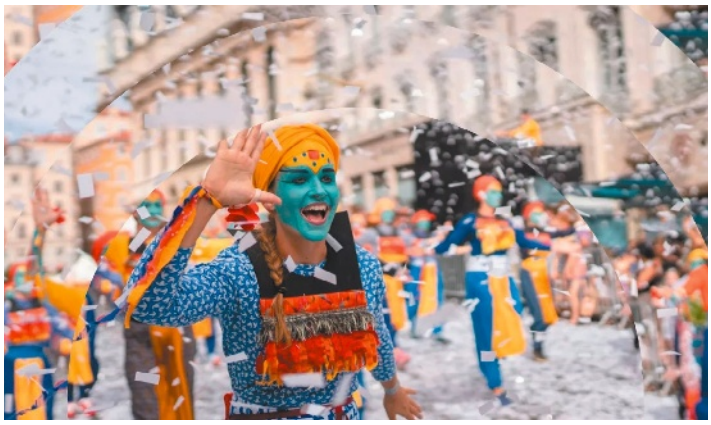

© Paris 2024

Pour en savoir plus : https://www.paris2024.org/fr/olympiade-culturelle/

Télétravail et territoires ruraux

Face à l'augmentation du télétravail dans les territoires ruraux et périurbains depuis le début de la pandémie de Covid-19, ceux-ci doivent faire face à de nouveaux enjeux notamment numériques, financiers et de mobilités. Pour les aider à accompagner le développement du travail à distance en fonction de leurs spécificités territoriales, l'Association nationale des pôles territoriaux et des pays (ANPP – Territoires de projet) vient de réaliser un guide pratique.

Alors que 85 % des territoires sondés par l'ANPP – Territoires de projet considèrent l'essor du télétravail comme une opportunité pour le développement local, accompagner les territoires de projet et les collectivités rurales dans l'élaboration d'une stratégie de développement du télétravail prend toute sa pertinence. D'autant que si plus de 80 % des interrogés ont recensé au moins un tiers-lieu sur leur territoire, plus de la moitié sont gérés par des acteurs publics et plus d'un tiers sont issus de partenariats public-privé. Pour ce faire, dans le cadre du programme Opter Télétravail (Opportunité pour les territoires ruraux : le télétravail) lancé en 2021, l'ANPP – Territoires de projet a créé le ***« Guide pratique : des pistes pour accompagner le développement du télétravail dans les territoires »***. Il se présente comme ***« un outil d'accompagnement personnalisé et interactif à destination des collectivités »*** et a deux objectifs principaux : mettre en lumière les enjeux liés au télétravail dans les territoires ruraux et périurbains ; accompagner élus et techniciens dans les démarches d'accompagnement de cette opportunité.

Pour en savoir plus : *https://www.anpp.fr/wp-content/uploads/2022/06/Guide-OPTER-Teletravail.pdf*

ZE... BONNES PRATIQUES TERRITORIALES

en partenariat avec TERRITORIAL zepros

Abonnez-vous gratuitement au journal : contact-collectivites@zepros.fr

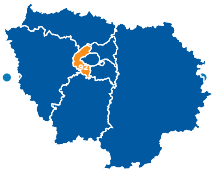

92 – VILLE D'AVRAY

Sport sur ordonnance

Depuis plusieurs mois, Ville-d'Avray propose à ses habitants atteints d'une affection longue durée (ALD) un programme de sport sur ordonnance, intitulé ***« Terre de Santé »***. Réalisé par Kiplin, éditeur nantais de jeux de santé, il consiste en un coaching en présentiel et digital. En pratique, le médecin prescrit une activité adaptée à la situation du patient, un coach sportif désigné par la ville livre les conseils de base puis l'application prend le relais sur le long terme.

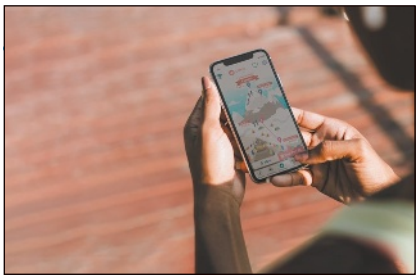

©Kiplin

Pour les habitants ayant une affection longue durée, le dispositif propose du coaching en présentiel et digital.

Réflexe d'une pratique régulière

« Le projet vise à accompagner les patients pendant quatre à cinq mois pour leur redonner le goût et le réflexe d'une pratique régulière. Il est cohérent d'avoir une première phase en présentiel pour une approche fine puis de basculer vers du digital, plus souple », explique Antoine Furno, adjoint au maire délégué à la santé, aux activités physiques et sportives. Il s'agit aussi d'avoir un côté ludique qu'autorise l'appli car les patients sont sensibilisés au travers de jeux de groupe. ***« La sensibilisation des patients par les médecins n'est pas aussi simple que nous l'avions imaginé. Même s'ils sont à l'écoute, et savent les bienfaits d'une activité sportive pour un patient en ALD, l'inversion du curseur est une étape délicate »***, conclut l'élu.

Stéphane Menu

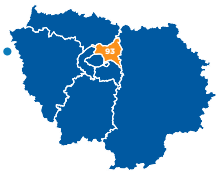

93 – BOBIGNY

Un prêt indexé sur la mobilité décarbonée

Bobigny a signé un ***« prêt impact collectivité »*** qui vise à soutenir la transition écologique. S'élevant à quatre millions d'euros sur vingt ans, ce prêt de la Caisse d'Épargne Ile-de-France est indexé à un objectif environnemental sur la mobilité décarbonée. La ville s'engage ainsi à verdir son parc automobile (180 véhicules utilitaires, voitures de services, autobus et 2 roues) au rythme de 4 % par an. Si l'objectif est atteint, la banque bonifiera le taux d'intérêt et reversera à la ville une partie des intérêts payés. La bonification du taux annuel s'établit à cinq points de base. Bobigny s'engage, par la suite, à la reverser sur le budget dédié aux associations qui œuvrent sur son territoire. Si l'objectif n'est pas atteint, elle payera le taux contractuel de base. Selon Sami Boufetta, adjoint au maire délégué aux finances, ***« la connotation à impact de cet emprunt apporte une notion de challenge pour bénéficier de la bonification éventuelle. Nous avons sélectionné le critère de la mobilité décarbonée pour verdir la flotte de la ville. Il nous semble important de montrer l'exemple aux habitants ».***

Philippe Pottiée-Sperry

© AdobeStock

Le prêt est indexé sur un objectif de verdissement du parc automobile de la ville.

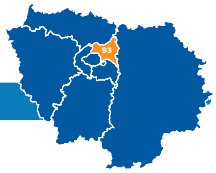

93 - MONTFERMEIL

Une école en paille, bois et terre crue

Dans un an, les petits Montfermeillois feront leur rentrée dans une école digne des contes de fées, mais aux performances énergétiques bien réelles : un bâtiment fait de bois, de paille et de terre crue, passif (peu de chauffage et pas de refroidissement nécessaires) et producteur d'électricité grâce à des panneaux solaires sur la toiture. Né en 2018, ce projet s'inscrit dans la démarche Bâtiments durables franciliens (BDF), un dispositif d'accompagnement pour apprendre à construire et évaluer des bâtiments durables. Il a d'ailleurs reçu le niveau « Or » en phase de conception. La paille isolante viendra de Picardie. Le bois sera Français ou Européen. La terre sera utilisée comme enduit ou sous forme de briques, et viendra en partie de Cycle Terre, une association qui crée des briques à partir des terres récupérées sur les chantiers du Grand Paris. Des matériaux vertueux, mais dont l'utilisation reste un défi en l'absence de filières très constituées.

© Agence Méandre etc.

Au départ, l'idée des matériaux locaux et biosourcés a été amenée par l'Agence Méandre etc, concepteurs du projet.

Un bâtiment vertueux

Autre challenge, savoir sacrifier quelques exigences du bâtiment passif au profit des usagers. ***« Ce type de bâtiment se réchauffe avec ses occupants : les enfants auraient dû attendre deux heures avant d'être au chaud ! C'est pourquoi nous ajouterons des batteries chaudes se mettant en route avant l'arrivée des élèves »***, détaille Émilie Forget, architecte responsable de Conception et de réalisation à la ville de Montfermeil (93).

La livraison à la rentrée 2023 sera suivie de deux ans d'étude des consommations énergétiques et du confort des usagers. Si Émilie Forget s'attend à des économies d'énergie, elle les relativise sachant qu'à 8,5 M€, cette école est plus coûteuse qu'un bâtiment classique. ***« Mais elle est vertueuse pour la planète »***, insiste-t-elle.

Julie Desbiolles

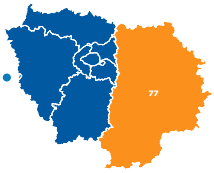

77 – SEINE-ET-MARNE

Un collège en bois certifié HQE

Depuis un an, le nouveau collège Marthe Simard, situé à Villeparisis, accueille sur 5 321 m², 27 salles de classe pour 600 élèves. S'y ajoutent un centre de documentation et d'information, une cantine de 700 m², des bureaux administratifs et une classe ULIS pour scolariser des élèves en situation de handicap. À la pointe, le bâtiment se caractérise par une construction HQE (haute qualité environnementale), avec une charpente métallique et 834 m³ de murs et de planchers à ossature bois. L'effort a été porté sur la maîtrise de la consommation énergétique et d'eau potable ainsi que sur l'architecture bioclimatique.

Protections solaires pour le confort d'été et d'hiver

Le collège possède ainsi un bassin de rétention de 330 m², une cuve de récupération des eaux de pluie alimentant en eau les sanitaires collectifs, 356 m² de panneaux photovoltaïques, des protections solaires garantissant le confort d'été et d'hiver ou des toitures végétalisées. Il génère un équivalent carbone inférieur à 5kg/an/m². Sur les 14 cibles évaluées par la certification HQE, le collège a obtenu quatre cibles au niveau « très performant » (gestion de l'énergie, chantier à faible impact environnemental…) et huit au niveau « performant ». Coût du collège pour le conseil départemental de Seine-et-Marne : 20 millions d'euros.

Philippe Pottiée-Sperry.

© CD 77

Sur les 14 cibles évaluées par la certification HQE, le collège en a obtenu quatre au niveau « très performant » et huit au niveau « performant ».

RETOUR EN IMAGES SUR **LE SALON DE L'ASSOCIATION DES MAIRES D'ILE-DE-FRANCE**

© Olivier Desaleux © Moise Fournier © Lionel Antoni

Label
Commune Donneur
2021
L'AMIF2022

Salon de L'AMIF2022 — 28 & 29 JUIN — Paris Expo

LES MAIRES AU CŒUR DES TRANSITIONS

La 26e édition du Salon de l'Association des Maires d'Ile-de-France (AMIF) s'est ouverte par la conférence inaugurale *« les collectivités au cœur des transitions »*, en présence de Christophe Béchu, ministre délégué chargé des Collectivités territoriales, Valérie Pécresse, présidente de la Région Ile-de-France, Patrick Ollier, président de la Métropole du Grand Paris (MGP) et d'Emmanuel Grégoire, premier adjoint à la maire de Paris.

© AMIF

Stéphane Beaudet, maire d'Évry-Courcouronnes (91) et président de l'AMIF et Christophe Béchu, ministre délégué chargé des Collectivités territoriales.

En introduction, **Stéphane Beaudet,** président de l'AMIF, a donné son sentiment sur les résultats des dernières élections législatives, pointant chez les élus ***« une inquiétude très forte sur la capacité de l'Assemblée nationale à être accrochée aux territoires »***. Il a ensuite rappelé que ***« la priorité exprimée le plus fortement lors des dernières élections est celle du pouvoir d'achat. Celui-ci est confronté à toutes les transitions : démocratiques, écologiques et sociales (« la fin du monde vs. la fin du mois »), numériques (aller vers la smart city, réinventer la ville en permanence) »***. Pour accompagner ces transitions, les collectivités doivent investir fortement. Dans ce contexte, le président de l'AMIF a fait part de la crainte des collectivités à la suite de l'annonce d'une réduction des dépenses des collectivités à hauteur de 10 milliards d'euros : ***« l'équation à résoudre est de plus en plus complexe, alors même que ce sont les communes qui jouent le rôle d'amortisseur social, et encore plus en temps de crise »***.

Des communes accélératrices des transitions

Christophe Béchu estime que ***« les collectivités sont une partie déterminante de la solution. De manière spontanée, sans loi, sans texte, des milliers de communes mettent en place des initiatives de transition écologique de proximité : je rêve d'un recueil de bonnes pratiques à l'échelle de notre pays »***. Rappelant que ***« si la photo de la situation financière des collectivités est très bonne, la situation a changé en l'espace de quelques mois (guerre en Ukraine, inflation, etc.) »*** et que ***« si on fragilise l'investissement des collectivités, on fragilise la capacité à porter la transition écologique. Cette question sera au cœur des discussions à venir »***.

Pour **Valérie Pécresse,** ***« il existe deux grands enjeux pour les collectivités : à court terme la question sociale et à moyen terme l'écologie »***. Dans ce cadre, le SDRIF-e doit être le SDIRF de la transition énergétique. Il doit prévoir les transports adéquats, résoudre la question du mal logement qui va se télescoper avec le ZAN (Zéro artificialisation nette). Le tout en pensant l'Ile-de-France comme une région polycentrique, équilibrée et solidaire. La région Capitale est également le théâtre de transitions sociales et sociétales : ***« le covid a changé les aspirations des franciliens qui veulent de la nature. Nous voyons une arrivée importante de familles dans la petite et grande couronne, ce***

© AMIF

De gauche à droite, Stéphane Jobert, journaliste, Patrick Ollier, président de la Métropole du Grand Paris, Christophe Béchu, ministre délégué chargé des Collectivités territoriales, Stéphane Beaudet, président de l'AMIF, Valérie Pécresse, présidente de la Région Ile-de-France, Emmanuel Grégoire, premier adjoint à la maire de Paris (75).

qui implique d'amener les services dans ces territoires ». Cela est aussi le cas en matière de santé où la situation impose des évolutions : ***« L'Ile-de-France est le premier désert médical français. La Région veut prendre à bras le corps le sujet de la désertification médicale. Les régions souhaitent s'impliquer davantage, nous souhaitons une plus grande territorialisation sur ce sujet »***.

Ces réalités sont également celles de la ville de Paris. Pour **Emmanuel Grégoire** ***« l'urgence climatique impose des actions fortes »***. Le choix d'un aménagement polycentrique de la région en fait partie : ***« Notre Métropole n'a de sens et d'équilibre que si elle est multipolaire »***. Selon lui, l'une des clefs de la transition est de ***« trouver un chemin méthodologique autour de quelques grands enjeux : comment assurer la transition écologique, la financer, la rendre soutenable pour tous les acteurs ? Les collectivités vont jouer un rôle déterminant »***. Les évolutions sociales et sociétales (baisse de la natalité, augmentation de la durée de vie, décohabitation) impliquent de produire du logement pour éviter une crise dans ce domaine. Sur la santé ***« il faut prendre la mesure de la gravité de la situation dans laquelle on est : Paris est devenu un désert médical imposant de poser clairement des débats comme la limitation de la liberté d'installation des médecins »***.

Patrick Ollier, président de la MGP, estime que ***« pour réussir les transitions, il faut réparer la boussole de l'aménagement du territoire qui a été cassée. A son niveau, la MGP a souhaité créer des instruments pour mettre en œuvre la transition (vote du plan climat air énergie (PCAET) et d'un Schéma de cohérence territoriale (SCoT)). Le plan de relance métropolitain s'inscrit dans le cadre de ces transitions, avec par exemple le déploiement de 5 000 bornes électriques dans l'aire métropolitaine ».*** En outre, la MGP s'engage à répondre aux défis de l'Ile-de-France en signant une convention avec l'État et l'ADEME qui fixe les bonnes pratiques en termes de transition écologique ou en rédigeant son Plan Local de l'Habitat (PLH) afin de répondre aux besoins de logement.

La nécessité d'une action commune et concertée

Appeler à donner sa perception des échanges, Christophe Béchu a livré sa conviction profonde : ***« les sujets évoqués ici sont transversaux et profondément consensuels. Ces mouvements qui nous concernent dépassent nos frontières administratives et la question de savoir qui a quelles compétences, pour faire quoi, à quel moment. S'il y a une volonté commune pour avancer ensemble, cela peut fonctionner ».***

En conclusion, Stéphane Beaudet a rappelé que les transitions impliquent de ***« réinventer en permanence le modèle communal : ce principe de réinvention n'est pas un dogme, mais découle d'une société qui change. Cela nécessite une agilité accrue de notre part. La capacité à se parler, à s'écouter et à travailler main dans la main entre élus est essentiel car ceux qui portent le destin commun, ce sont les élus ».*** ■

Salon de L'AMIF2022 28 & 29 JUIN – Paris Expo

QUELS IMPACTS DE LA CRISE SANITAIRE SUR LES DÉPLACEMENTS ET LES MODES DE VIE EN ILE-DE-FRANCE ?

Développement du télétravail, hausse de la pratique du vélo, changement de choix résidentiels, report vers la voiture individuelle… La crise sanitaire a profondément bouleversé les modes de vie et de déplacement des Franciliens. Elle a joué un rôle d'accélérateur pour certaines évolutions sociétales et a fait émerger de nouveaux besoins et usages. Vont-ils s'inscrire durablement dans les modes de vie et de déplacement des Franciliens ? Animée par la journaliste Sandrine Garnier, la conférence du 28 juin dernier s'est attachée à saisir ces nouveaux enjeux.

© AMIF

Sylvie Charles, directrice générale de Transilien SNCF.

Le boom des modes de déplacement individuel

Marc Fontanès, sociologue et directeur Mobilité du cabinet Auxilia/Chronos, a relevé que, si depuis la pandémie l'usage des transports en commun présente un solde négatif, la crise sanitaire a favorisé le développement des modes de déplacement individuel, notamment à travers la pratique du vélo, plébiscité par les usagers pour le bien être, l'autonomie et le gain de temps apporté. Parallèlement, le sociologue a souligné la résistance de l'usage de la voiture solo. Après avoir chuté brutalement au moment du confinement, son utilisation a rapidement repris, jusqu'à atteindre en mai 2022 un niveau au-dessus de mai 2019. La crise a aussi révélé l'appétence des Franciliens pour les usages de proximité, avec l'accélération de la « démobilité » et une population souhaitant moins se déplacer qu'auparavant, et moins loin.

Pour Dominique Alba, directrice générale de l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur), la marche à pied est devenue le premier mode de déplacement de la région, en particulier en zone dense.

« Dans le développement du télétravail, il y a une opportunité formidable pour nous : c'est de développer l'usage du train en dehors des trajets domicile-travail »

En Ile-de-France, 68 % des emplois sont concentrés sur 6% du territoire, ce qui implique que plus de 60 % des trajets sont des trajets domicile-travail. Avec la crise sanitaire, Sylvie Charles, directrice générale de Transilien SNCF, a expliqué que le télétravail, devenu une forme normale de travail, s'est répercuté sur la fréquentation des lignes Transilien. Aujourd'hui, 55 % des voyageurs franciliens télétravaillent, contre 32 % avant la crise. Le taux de fréquentation aux heures de pointe avoisine les 85 % là où, sur certaines lignes le week-end, la fréquentation a retrouvé son niveau d'avant crise. Au regard de ce constat, l'opportunité de développer l'usage du train en dehors du trajet domicile-travail est réelle. Par ailleurs, la voiture solo n'apparaît pas comme le moyen de locomotion le plus pratique et le plus fiable. Selon l'étude ***« Des heures de pointe aux jours de pointe, effets de la pandémie sur le mass transit en Ile-de-France »***, le modèle ressortant gagnant sur un corridor bien desservi aux heures de pointe est celui du mode lourd. Ainsi, il y a aussi un enjeu à développer le transport en mode transversal, par exemple en aménageant des pistes cyclables pour desservir les gares.

« Les habitants les plus contraints n'ont pas déménagé »

Pour Dominique Alba, la crise sanitaire n'a pas provoqué une désertification de la zone dense. Selon des évaluations menées par l'Apur, la Métropole du Grand Paris perd depuis longtemps sa population en raison de la maternité plus tardive des femmes. Durant la crise, si une partie de la population ayant la capacité de déménager l'a fait, cela n'est pas le cas des habitants les plus contraints.

Martin Omhovère, directeur du département Habitat et Société à l'Institut Paris Region, a dressé le même constat. 11 % des Franciliens ont changé de domicile de façon conjoncturelle durant la pandémie, pour la plupart afin d'accéder à des espaces moins denses ailleurs en Ile-de-France. Le télétravail est un mode de travail réservé aux cadres, qui se concentrent dans les grands pôles tertiaires de la région. Pour Martin Omhovère, la question qui se pose est celle de l'accessibilité du logement dans la métropole pour ceux ne pouvant travailler qu'en présentiel au sein de leur entreprise.

« Il ne faut pas opposer la zone dense, qui aura des comportements vertueux en termes de mobilité, aux autres zones géographiques »

La prise de conscience de devoir opter vers davantage de mobilités vertueuses a été accentuée par la crise sanitaire. Ces modes de transport décarbonés ne doivent cependant pas être réservés aux plus aisés et à la proche couronne. Dès lors, comment mieux accompagner les ménages vers des mobilités plus vertueuses ? Selon Marc Fontanès, 23 % des Franciliens déclarent n'avoir pas le choix dans leur mode de transport. Les ménages précaires sont ceux démontrant la plus forte appétence à adopter un comportement vertueux. Pour la plupart, cela ne résulterait pas de la crise sanitaire mais davantage d'une forme de renoncement à la mobilité.

Pour Martin Omhovère, il faut intégrer la différenciation spatiale et ne pas opposer la zone dense aux autres zones géographique car les solutions à apporter ne sont pas les mêmes. Pour les ménages à bas revenu, 50 % des déplacements se font à pied, il y a donc un enjeu à travailler sur une offre d'équipement de proximité efficace. Pour les ménages bi-actifs vivant en habitat individuel, s'ils ont pleinement conscience du poids de la mobilité dans leurs dépenses, ils trouvent cependant un bénéfice psychologique à disposer d'un espace spacieux adapté à leur besoin. Une des pistes d'action pourrait être d'aménager les déplacements de faible portée en piste cyclable.

Dans le cadre de la révision du SDRIF, il sera intéressant d'observer comment ces nouveaux usages seront impactés, notamment à travers l'attention portée aux quartiers de gare et au rééquilibrage en matière d'habitat. ■

De gauche à droite : Sandrine Garnier, journaliste, Marc Fontanès, sociologue et directeur Mobilité du cabinet Auxilia / Chronos, Sylvie Charles, directrice générale de Transilien SNCF, Martin Omhovère, directeur du département Habitat et Société à l'Institut Paris Region et Dominique Alba, directrice générale de l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR).

© AMIF

Salon de L'AMIF2022 28 & 29 JUIN Paris Expo

PRÉVENIR LES RIXES SUR SON TERRITOIRE : QUELS LEVIERS POUR LES ÉLUS ?

De plus en plus de communes semblent concernées par des affrontements violents entre groupes de jeunes. Une pluralité d'acteurs de terrain s'accorde à souligner que les protagonistes sont de plus en plus jeunes. À l'échelle locale, des communes franciliennes s'engagent et innovent pour prévenir ces violences.

Michel Aubouin, préfet honoraire, a introduit la séance en soulignant que, selon lui, les affrontements sont le fruit d'une jeunesse en perte de repères, ne faisant plus la distinction entre le réel et le virtuel – tendance renforcée par certains jeux vidéo ou des contenus circulant sur les réseaux sociaux qui véhiculent des images parfois très violentes. Ce phénomène se trouve parfois accentué par des exclusions temporaires ou définitives de l'établissement scolaire, ce qui a pour effet de laisser des milliers de jeunes sans solution ni perspective et de contribuer insidieusement à la prolifération des rixes.

Travailler en lien avec l'équipe pédagogique pour prévenir les rixes

Patrice Leclerc, maire de Gennevilliers (92) et vice-président de l'AMIF en charge de la politique de la ville, a indiqué que des conflits initiés dans les collèges et lycées s'exportent à l'extérieur et trouvent un écho puissant sur les réseaux sociaux, donnant lieu *in fine* à du harcèlement parfois permanent. Pour tenter d'endiguer cela, la Ville de Gennevilliers a mis en œuvre plusieurs dispositifs. Deux agents du commissariat ont été déployés dans les collèges et travaillent en lien avec les médiateurs présents au sein des lycées de la ville, ce qui contribue à créer de la proximité et des relations de confiance avec les jeunes et ce, dans un contexte où les rares liens que les jeunes entretiennent avec la police sont par ailleurs tendus. Patrice Leclerc a insisté sur l'importance de faire de la veille de réseaux sociaux, accélérateurs de tensions et catalyseurs de harcèlement, pour intervenir en amont des rixes ou à défaut, au moment où celles-ci se produisent pour éviter le pire. En ce sens, le travail avec les CPE (Conseillers principaux d'éducation) et médiateurs est essentiel pour identifier l'origine d'un conflit récent et désamorcer des situations violentes.

Patrice Leclerc, maire de Gennevilliers (92), vice président de l'AMIF en charge de la politique de la ville.

La présence de la police dans les quartiers pour dialoguer et dissuader

Jacques Rigon, commissaire général du 20e arrondissement de Paris (75), a rappelé que les phénomènes de bandes peuvent parfois se traduire de manière dramatique. À Paris, ces phénomènes sont inscrits depuis longtemps dans les territoires du Nord et de l'Est, mais ils se sont depuis développés dans d'autres quartiers. À l'aune de ce constat, un plan d'action a été déployé, articulé autour de plusieurs dispositifs : une cellule de suivi thématique et analy-

> “Le maire d’arrondissement et la police constituent un « tandem local incontournable ». ”
>
> Jacques Rigon, commissaire général du 20e arrondissement de Paris (75)

tique des bandes, une sûreté territoriale parisienne qui prend à sa charge le traitement judiciaire et spécialisé des phénomènes de bandes et un groupe local de traitement de la délinquance animé par le Parquet, composé d’un volet prévention et d’un volet répression. Le commissaire a insisté sur le travail conjoint réalisé avec le maire d’arrondissement, avec lequel la police constitue un « *tandem local incontournable* », ainsi que sur le rôle primordial joué par la prévention. En ce sens, plusieurs actions ont été pensées de concert, parmi lesquelles figurent des missions de prévention et de communication par les policiers en milieu scolaire, une CENOMED (Cellule d’échanges d’informations sur les mineurs et jeunes en difficulté), la présence des brigades territoriales de contact, ou encore une stratégie ciblée contre les attroupements bruyants.

Se servir de l’exclusion scolaire du jeune pour recréer des liens de confiance

Pour endiguer la problématique des exclusions au sein de l’Éducation nationale, la Ville des Ulis (91) a créé le dispositif municipal « Parenthèses » dont Jérôme Robbé est le responsable. Par ce biais, les jeunes exclus temporairement de trois à cinq jours sont accueillis afin d’éviter qu’ils errent. Le dispositif est conçu comme un temps éducatif permettant d’échanger avec le jeune sur sa perception de la sanction et d’interroger son rapport à l’autorité. Jérôme Robbé a indiqué que le dispositif est pensé en lien étroit avec les collèges et lycées, et qu’il vise de manière concomitante à accompagner les familles, qui disposent d’un rôle prépondérant dans la scolarité de leur enfant. Le suivi du jeune se poursuit après le temps de l’exclusion, par le biais d’entretiens réalisés hebdomadairement et d’activités proposées lors des vacances scolaires. Ce dispositif porte ses fruits puisque près de 70 % des jeunes en ayant bénéficié reprennent une scolarité normale.

Comprendre le jeune dans sa complexité, gage d’apaisement dans les quartiers

Joëlle Bordet, psychosociologue, a rappelé que les jeunes vivant dans des quartiers populaires sont soumis à des violences multiples : sociales, racisme, intrafamiliales, avec la police et entre jeunes. Aujourd’hui, on constate une violence adolescente relativement nouvelle dans sa forme, et non sans lien avec le virtuel. La prégnance des réseaux sociaux au cœur de cette violence nécessite une présence des éducateurs à tous les moments. Un travail collectif s’avère nécessaire entre tous les professionnels, parmi lesquels les juges pour enfants, la protection judiciaire de la jeunesse, les éducateurs, le collège, la Cité éducative lorsqu’il y en a une. Joëlle Bordet a enfin souligné l’importance d’une stratégie dissuasive de la police, issue d’un diagnostic de territoire, afin d’éviter de quadriller une ville dans son entièreté et de créer un climat insécurisant pour les jeunes. ■

De gauche à droite : Jacques Rigon, commissaire général du 20e arrondissement de Paris (75), Michel Aubouin, préfet honoraire, Jacques Paquier, *Le Journal du Grand Paris,* Joëlle Bordet, psychosociologue, Patrice Leclerc, maire de Gennevilliers (92) et vice-président de l’AMIF et Jérôme Robbé, responsable entraide de la ville des Ulis (91).

Salon de L'AMIF2022 28 & 29 JUIN – Paris Expo

TROPHÉES DES CONSEILS MUNICIPAUX D'ENFANTS ET DE JEUNES

UNE 5e ÉDITION TRÈS MARQUÉE PAR L'ENGAGEMENT CITOYEN DES JEUNES FRANCILIENS

Les Trophées des Conseils municipaux d'enfants (CME) et de jeunes (CMJ) donnent à l'AMIF l'opportunité de mettre en exergue et de souligner l'engagement des enfants et jeunes dans la vie de la cité.

À l'occasion du Salon de l'AMIF, la remise des prix s'est déroulée en présence du jury composé des élues référentes de la commission Éducation de l'AMIF Chantal Brault, première adjointe au maire de Sceaux (92) et Marie-Line Pichery, maire de Savigny-le-Temple (77), de l'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ) représentée par Alain Levy, adjoint au maire d'Issy-les-Moulineaux (92), et de Paulo Marques, adjoint au maire d'Aulnay-sous-Bois (93) et président de l'association Civica regroupant les élus français d'origine portugaise œuvrant pour l'éducation citoyenne. Partenaire fidèle de cette cérémonie, Bayard Jeunesse a offert aux lauréats des magazines jeunesse.
Cette 5e édition a rencontré un fort engouement avec 48 candidatures déposées, un record qui n'a pas manqué d'être salué par Chantal Brault dans son discours d'introduction. Elle a également souligné qu'il était primordial que les enfants prennent pleinement leur part dans la vie de leur commune, leur engagement étant essentiel.

Quatre prix ont été décernés aux enfants et remis par les membres du jury

Pour les communes de moins de 10 000 habitants, **la ville de Coignières (78)** s'est vu distinguer un prix pour sa vidéo de lutte contre le harcèlement scolaire. Ce court-métrage a bénéficié d'une diffusion large dans les écoles de la commune, donnant l'occasion de sensibiliser les enfants et de créer du débat autour de cette problématique à fort enjeu.

© AMIF

La ville du Plessis-Trévise (94) s'est illustrée dans la catégorie des communes de 10 000 à 30 000 habitants avec son projet de sécurité routière aux abords des écoles. Cette initiative à la méthodologie innovante, car émanant directement du ressenti des élèves, s'est articulée autour de plusieurs actions, dont le choix de la signalétique ou encore une campagne publicitaire à destination des automobilistes.

Le prix de la catégorie des communes de plus de 30 000 habitants a été décerné à **la ville de Créteil (94)** pour son podcast sur les médias et les fake news, en ne manquant pas d'y associer des thèmes affiliés tels que le cyberharcèlement ou la liberté d'expression.

La ville de Dannemois (91) a reçu le prix coup de cœur du jury pour sa bibliothèque à roulettes, qui sillonne le village les premiers samedis du mois. De manière unanime, le jury a tenu à récompenser cette initiative au caractère innovant et vecteur de lien social.

L'AMIF tient à féliciter chaleureusement tous les jeunes Franciliens qui s'engagent sur leur territoire. Rendez-vous en 2023 pour une nouvelle édition des Trophées. ■

« LABEL COMMUNE DONNEUR »
129 COMMUNES LABELLISÉES

Comme chaque année, le Salon de l'AMIF accueillait les résultats du concours « Label Commune Donneur » de l'Établissement Français du Sang Ile-de-France (EFS).

Le Label « Commune Donneur », sous la responsabilité de l'EFS Ile-de-France et du Comité Régional Fédéré pour le Don de Sang Bénévole de la Région Ile-de-France, permet d'encourager et de récompenser les actions des communes en faveur du don de sang, de plaquettes, de plasma et de moelle osseuse.

Il contribue à mobiliser la population autour d'une cause d'intérêt général à laquelle le plus grand nombre peut s'identifier : le don de sang.

Composé de 3 cœurs distincts et complémentaires, le Label « Commune Donneur » valorise la collectivité sur 3 champs d'actions pour mobiliser les Franciliens au don de sang : l'accueil des collectes de sang, la pédagogie et l'information sur le don de sang et l'investissement financier pour la promotion du don de sang.

Cette année, 129 communes ont été récompensées au titre des années 2021 par Christine Pagnac, directrice de la communication et de la relation donneur de l'EFS Ile-de-France, Dominique Bailly, maire de Vaujours (93) et vice-président de l'AMIF et Claude Bernard, président du comité régional ADSB.

À cette occasion, l'EFS a également présenté son projet de refonte de Label afin de simplifier la gestion pour les communes candidates, améliorer la visibilité des prix, introduire une nouvelle dynamique et renforcer l'engagement des communes pour le don de sang. ■

© AMIF

© AMIF

© AMIF

Claude Bernard, président du comité régional ADSB

© AMIF

Dominique Bailly, maire de Vaujours (93) et vice-président de l'AMIF

© AMIF

Christine Pagnac, directrice de la communication et de la relation donneur de l'EFS Ile-de-France

© AMIF

TERRITOIRES OLYMPIQUES !

Pour clôturer la 26e édition de son Salon, l'AMIF a souhaité mettre à l'honneur les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris (JOP) 2024 par le biais d'un évènement festif et convivial. Stéphane Beaudet a insisté sur l'opportunité donnée par ces Jeux de fédérer l'ensemble du territoire francilien et de remettre le sport au goût du jour, dans un contexte où la région Ile-de-France est le territoire métropolitain le moins bien doté en équipements sportifs.

© AMIF

De gauche à droite : Stéphane Jobert, journaliste ; Yasmine Camara, conseillère régionale déléguée aux JOP ; Stéphane Troussel, président du Département de la Seine-Saint-Denis (93) ; Stéphane Beaudet, président de l'AMIF ; Pierre Rabadan, adjoint à la maire de Paris (75) ; Évelyne Ciriegi, présidente du Comité régional olympique et sportif (CROS) Ile-de-France.

Les Jeux, accélérateurs des transitions dans la région francilienne

Stéphane Troussel, président du Département de la Seine-Saint-Denis (93), a souligné que les Jeux allaient contribuer au développement économique et social du département. La réussite de l'héritage laissé par les JOP sera acquise à condition que les transformations induites servent directement le territoire et ses habitants.
Présente depuis la phase de candidature, la Région Ile-de-France est la première collectivité à financer les Jeux, à hauteur de 250 millions d'euros, comme l'a rappelé Yasmine Camara, conseillère régionale d'Ile-de-France déléguée spéciale aux JOP. **Faire en sorte que chaque Francilien puisse pratiquer son sport, tel est l'héritage que la Région souhaite laisser à la suite des Jeux de Paris 2024**.

Sur la question de l'héritage, Pierre Rabadan, adjoint à la maire de Paris (75) en charge du sport et des JOP, a insisté sur la volonté d'avoir des Jeux à l'impact territorial fort et réparti de manière équilibrée sur l'ensemble du territoire francilien.

Évelyne Ciriegi, présidente du Comité régional olympique et sportif (CROS) Ile-de-France et de la Conférence régionale du sport, a enfin rappelé que les JOP de Paris 2024 devaient permettre un meilleur accompagnement des sportifs dans les clubs et favoriser l'accueil de tous les Franciliens et Franciliennes quelle que soit leur pratique.

La transition écologique et l'engagement des territoires au cœur de l'ambition de Paris 2024

Marion Le Paul, directrice générale adjointe de la Solideo, et Romain Lachens, directeur de l'Engagement de Paris 2024, sont revenus respectivement sur deux axes majeurs de ces JOP, à savoir permettre d'accélérer la transition écologique et intégrer activement les collectivités au cœur de l'élan olympique.

Marion Le Paul a insisté sur la volonté de faire de Paris 2024 des Jeux sobres et respectueux de l'environnement. S'inscrivent ainsi dans ce cadre quatre grandes ambitions environnementales : la neutralité carbone, la résilience climatique, la préservation de la biodiversité et l'économie circulaire. L'héritage de cette démarche sera double : matériel d'abord, grâce aux 64 ouvrages livrés, immatériel ensuite, puisque le modèle laissé en *open source* sera réplicable sur l'ensemble du territoire national.
Romain Lachens a, de son côté, souhaité mettre en avant l'engagement comme l'un des piliers de Paris 2024. ■

L'évènement de clôture du Salon de l'AMIF 2022 visait également à mettre en avant des sportifs de haut niveau aux parcours inspirants.

YVAN WOUANDJI

Joueur de cécifoot et sacré champion d'Europe au mois de mai dernier avec l'équipe de France, a évoqué son histoire singulière. Jouant déjà au foot durant son enfance, Yvan perd la vue à l'âge de 10 ans. Loin de considérer cela comme un obstacle, il continue à vivre sa passion pour le foot *via* le cécifoot. Yvan Wouandji aime à rappeler qu'il ne s'est jamais considéré différemment à cause du handicap, mais qu'il s'est au contraire toujours envisagé au travers de ses aptitudes. Il souhaite que les Jeux de Paris 2024 soient l'occasion pour le grand public de découvrir le cécifoot ainsi que d'autres sports moins bien connus. Yvan a souligné qu'il était nécessaire de faire usage de ces Jeux Paralympiques pour valoriser et favoriser l'inclusion. Pour saluer son parcours et les messages forts qu'il porte, Yvan Wouandji s'est vu remettre le prix de l'« han-gagement » par Laurence Thouveny, directrice Ile-de-France d'Orange.

Yvan Wouandji et Sofia Nabet

© AMIF

SOFIA NABET

Membre de l'équipe de France de boxe depuis 2017, championne de France amateur olympique, et championne de France professionnelle depuis le mois d'avril 2022. Sofia Nabet a expliqué avoir baigné depuis son plus jeune âge dans l'univers de la boxe, par le biais de son père, ancien boxeur. Francilienne, Sofia a fait part de son bonheur de voir Paris être désignée ville hôte des JOP de 2024. Elle a également tenu à rappeler que l'acceptation de la boxe féminine relevait d'un combat quotidien, malgré une amélioration notable. Cela a notamment été permis par la belle visibilité donnée par les médailles des boxeuses françaises aux dernières éditions des JOP. Sodexo Live a, par l'entremise de son directeur de projet Paris 2024, Laurent Pasteur, souhaité récompenser l'engagement et la combativité de Sofia Nabet par un trophée.

© AMIF

Sofia Nabet effectuant une démonstration de boxe

CHARLES-ANTOINE KOUAKOU

Athlète issu de la Fédération du sport adapté, est devenu champion de la discipline du 400 mètres aux Jeux Paralympiques de Tokyo, seule épreuve de course proposée dans la catégorie T20, destinée aux sportifs présentant une déficience intellectuelle. Charles-Antoine commence l'athlétisme à l'âge de 13 ans à l'IME (Institut médico-éducatif) et se spécialise dans les distances reines que sont les 100 mètres et 200 mètres. Charles-Antoine a indiqué que sa vie avait changé depuis cette médaille et qu'il était devenu une « star », en recevant notamment la Légion d'honneur. Au quotidien, ses journées sont organisées en deux temps : le matin, Charles-Antoine Kouakou travaille aux espaces verts d'un ESAT (Établissement et service d'aide par le travail), et il consacre son après-midi aux entraînements. Marie-Hélène Milot-Durin, directrice Action Régionale d'Ile-de-France d'EDF, a remis un trophée à Charles-Antoine Kouakou pour récompenser ses succès et sa combativité.

© AMIF

Salon de L'AMIF2022 28 & 29 JUIN – Paris Expo

3e ÉDITION DU TROPHÉE DES COMMUNES POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

L'AMIF, Ile-de-France Énergies et l'AREC Ile-de-France ont remis à l'occasion de cette 3e édition du Trophée des communes pour la rénovation énergétique 4 prix récompensant des communes franciliennes pour leurs projets exemplaires en faveur de la rénovation énergétique sur le patrimoine bâti. Cette cérémonie de remise de prix fut précédée d'une table ronde animée par la journaliste Romy Strassenburg.

© AMIF

Yann Wehrling a remis le prix « coup de cœur du jury » à Dominique Lafon.

« Quel rôle de l'élu local pour accélérer la rénovation énergétique des bâtiments dans sa commune ? »

Yann Wehrling, vice-président de la Région Ile-de-France chargé de la Transition écologique, du Climat et de la Biodiversité, a introduit cette séquence en rappelant la mobilisation des pouvoirs publics pour faire face à la crise énergétique actuelle dont l'ampleur est inédite. Le secteur du bâtiment en Ile-de-France est particulièrement touché par cette crise puisqu'il représente les 2/3 de la consommation énergétique totale des Franciliens.

Pour Christelle Insergueix, directrice de l'Agence régionale Énergie-Climat (AREC) Ile-de-France, les collectivités locales ont un rôle majeur d'information et de tiers de confiance auprès des habitants. Cette confiance est d'autant plus importante du fait que la rénovation énergétique s'inscrit dans un double contexte lié à la fois au changement climatique et à la guerre en Ukraine.

Axel Urgin, adjoint au maire de Créteil (94) délégué au Développement durable et à la Transition énergétique, a expliqué la nécessité pour les communes de nouer une relation permanente avec les copropriétaires, permettant ainsi de les sensibiliser aux questions de rénovation énergétique. Le contexte actuel (hausse des coûts de l'énergie et baisse des dotations de l'État) pousse les collectivités locales à revoir leur stratégie sur le long terme pour faire face aux contraintes budgétaires.

Rémi Boyer, président de la Communauté de communes du Dourdannais-en-Hurepoix (91), a rappellé que les contraintes budgétaires liées à la rénovation énergétique sont plus facilement surmontables à l'échelon intercommunal pour les petites communes.

Alexis Martin, adjoint au maire de Nanterre (92) délégué à la Transition écologique et au patrimoine communal a lui insisté sur l'importance d'aller vers des économies d'énergie, et que celles-ci pouvaient passer par une maîtrise des achats énergétiques ainsi que par le développement de l'autoconsommation énergétique.

Quatre communes primées

Commune lauréate du prix coup de cœur du jury : Fontenay-aux-Roses (92)

Pour répondre aux problématiques énergétiques, la commune s'est fixée trois stratégies d'action : la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables et de récupération. Ces stratégies ont démontré leur efficacité puisqu'à la suite d'opérations de rénovation réalisées sur le parc communal, la ville a vu ses consommations de gaz et d'électricité réduire de 26 à 31 %. *« Ce prix est un signal fort et nous allons continuer notre action »* indique Dominique Lafon, adjoint au maire de Fontenay-aux-Roses.

Commune lauréate de la catégorie de moins de 10 000 habitants : Puiseux-en-France (95)

Des projets exemplaires de rénovation énergétique ont été engagés dans cette commune, dont l'élaboration d'un programme pluriannuel de rénovation éner-

© AMIF

Yves Murru, maire de Puiseux-en-France (95), a reçu des mains de Benjamin Chkroun, le prix « communes de moins de 10 000 habitants ».

gétique du Groupe scolaire Marcel Pagnol, avec l'appui d'une étude menée par la SIGEIF (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'électricité en Ile-de-France) au travers de la Convention Énergie partagée et d'un audit énergétique. Puiseux-en-France a ainsi renouvelé ses chauffages en intégrant une chaudière au gaz naturel.

Benjamin Chkroun, conseiller régional, a rappelé que la rénovation énergétique était l'affaire de tous : *« Quelle que soit leur échelle, toutes les collectivités peuvent agir »*.

Commune lauréate de la catégorie 10 000 à 30 000 habitants :
Saint-Mandé (94)

La commune a notamment été récompensée pour avoir mis en place un programme de rénovation des bâtiments communaux inscrit au sein du Plan Communal de Transition Écologique. Rénovation de l'enveloppe thermique des bâtiments, remplacement des chaudières et changement d'éclairages avec des lampes LED sont autant de projets que mène la commune sur son territoire pour favoriser la transition énergétique. Son projet exemplaire de rénovation de son centre culturel intègre une isolation et une végétalisation de la toiture ainsi que le remplacement des menuiseries extérieures. *« Ce prix récompense tout le projet pluriannuel et global que nous menons et qui ne concerne pas qu'un seul bâtiment »* a déclaré le maire, Julien Weil.

> " Cette 3e édition du Trophée nous permet d'encourager toutes les collectivités à prendre en compte le changement climatique et à aider leurs populations. Il est de notre rôle à nous, collectivités, d'aider les habitants, notamment pour récolter les subventions pour effectuer des rénovations globales car c'est le plus efficace."
>
> **Rolin Cranoly, maire de Gagny (93), élu référent de la commission Transition écologique**

© AMIF

Grégoire Frèrejacques, directeur général adjoint de l'Anah, a remis le prix « communes de 10 000 à 30 000 habitants » à Julien Weil.

© AMIF

Jean-Paul Fauconnet, maire de Rosny-sous-Bois (93), a reçu le prix « communes de plus de 30 000 habitants » des mains de Rolin Cranoly, maire de Gagny (93) et vice-président de l'AMIF en charge de la commission transition écologique.

Commune lauréate de la catégorie de plus de 30 000 habitants :
Rosny-sous-Bois (93)

La commune a réalisé une *road-map* afin d'atteindre les objectifs du décret tertiaire établi dans le cadre de la loi ELAN et vise une réduction des consommations d'énergie de moins 50 % en 2040. Depuis 2010, la ville a connu une réduction de 30 % de sa consommation d'énergie grâce notamment au projet de ventilation naturelle double flux avec récupération de chaleur déployée au sein de ses écoles.

La commune a notamment été récompensée pour son projet exemplaire de rénovation de l'école maternelle Bois Perrier. *« Devant l'urgence climatique, notre équipe municipale a décidé d'accélérer son action en renforçant ses équipes dans les services pour la rénovation énergétique et la construction durable »* a précisé le maire, Jean-Paul Fauconnet.

Un temps fort qui a permis de mettre en lumière l'engagement des communes franciliennes en faveur de la rénovation énergétique. ■

Salon de L'AMIF2022
28 & 29 JUIN
Paris Expo

RETOUR SUR LA CONFÉRENCE

« COMMENT S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN MATIÈRE DE LOGEMENT TOUT EN RÉPONDANT AUX ASPIRATIONS DES FRANÇAIS ? »

Animé par le journaliste Jacques Paquier, cette conférence avait pour objectif de revenir sur les différents outils mis à disposition des élus franciliens pour adapter leurs projets de logements aux enjeux sociaux et environnementaux.

L'impérieuse nécessité de construire différemment

Jean-Philippe Dugoin-Clément, maire de Mennecy (91), 1er vice-président de l'AMIF et vice-président de la Région Ile-de-France chargé du Logement, de l'Aménagement durable du territoire et du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) Environnemental, a commencé par rappeler la singularité de la région Ile-de-France qui est en croissance démographique continuelle : forte de ses 12 millions d'habitants mais dont près d'1,2 million d'entre eux sont mal logés.
Pour répondre à ces préoccupations, il a préconisé l'établissement d'une stratégie régionale d'aménagement polycentrique. Ce projet de développement urbain par multi-centralités sera inscrit dans le futur SDRIF-E afin d'atteindre l'objectif d'un rééquilibrage territorial de la région. D'un point de vue environnemental, le futur SDRIF-E se veut ambitieux car ***« il n'est plus possible face à l'urgence écologique de continuer comme si de rien n'était en matière d'étalement urbain »***.

De gauche à droite : Yann Dubosc, maire de Boussy Saint-Georges (77), Stéphan de Faÿ, directeur général de Grand Paris Aménagement, Jacques Paquier, journaliste, *Le Journal du Grand Paris*, Jean-Philippe Dugoin-Clément, maire de Mennecy (91) et 1er vice-président de l'AMIF, Frédéric Bonnet, architecte et Grégoire Frèrejacques, directeur général adjoint de l'Anah.

© AMIF

Partageant ces objectifs, Stéphan de Faÿ, directeur général du Grand Paris Aménagement (GPA), a estimé que les pouvoirs publics doivent essayer de concilier accès au logement et qualité de vie. Trop de Franciliens sont encore en situation de précarité de logement et exposés à des externalités environnementales négatives. GPA cherche à répondre à ces préoccupations et est notamment attentif aux enjeux environnementaux dans la construction en préconisant l'utilisation de matériaux durables et d'énergies renouvelables. La région Ile-de-France possède de nombreuses ressources de matériaux (pierre, bois, paille…) qui ne sont pas assez utilisés par les aménageurs, alors que ces ressources pourraient permettre une diminution des coûts de construction de logement.

Frédéric Bonnet, architecte, lauréat du Grand prix de l'urbanisme 2014 et professeur à l'École nationale supérieure d'architecture de Marne-la-Vallée (77), a estimé que la dimension politique est essentielle dans les débats relatifs au logement. Le maire, en tant qu'élu de proximité, doit jouer un rôle décisif pour répondre aux différentes préoccupations des Français, qu'il s'agisse de *« la fin du mois »* comme de

© AMIF

Jean-Philippe Dugoin-Clément, maire de Mennecy (91), 1er vice-président de l'AMIF et vice-président de la Région Ile-de-France.

> "Il n'est plus possible face à l'urgence écologique de continuer comme si de rien n'était en matière d'étalement urbain."
>
> **Jean-Philippe Dugoin-Clément, maire de Mennecy (91)**

« la fin du monde ». Constatant que les citoyens ont désormais une réelle prise de conscience des défis climatiques à venir, il considère que les maires doivent apporter de nouvelles réponses politiques en matière d'aménagement afin de sortir des modèles standardisés établis : ***« Il faut se libérer de la forme urbaine, notamment sur les questions de hauteur, d'autant que la densité n'est pas incompatible avec la qualité de vie »***. Cela peut passer par le renforcement des expérimentations de renaturation dans les métropoles et les villes moyennes ou par la réhabilitation de friches en espaces verts. Enfin, l'architecte préconise une meilleure prise en compte de la question de l'artificialisation des sols par les aménageurs.

Si la production de logements neufs est essentielle, Grégoire Frèrejacques, directeur général adjoint de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) a rappelé la nécessité de concentrer les efforts sur la réhabilitation du bâti existant. En effet, selon une étude récente du *think thank* Terra Nova, 80 % du parc immobilier dans lequel nous allons vivre dans vingt ans est déjà construit. C'est pourquoi l'Anah a mis en place des dispositifs d'aides à la rénovation de logements, notamment avec l'aide MaPrimeRénov'. Pour faciliter ces rénovations de logement, les pouvoirs publics, qu'ils soient nationaux ou territoriaux, se doivent aussi d'accompagner les ménages privés.

L'acte de construire : une décision de plus en plus difficile à prendre pour les maires

Yann Dubosc, maire de Bussy-Saint-Georges (77), conseiller départemental de Seine-et-Marne et président de l'EPAMARNE, a rappelé que les élus locaux ont deux documents stratégiques à leur disposition pour répondre aux préoccupations des franciliens en matière de logement : le PLU (plan local d'urbanisme) et le SCoT (Schéma de cohérence territoriale). Au-delà de ces deux plans d'urbanisme, ***« les maires et promoteurs doivent nouer une relation de confiance forte pour mener à bien des opérations de construction de logements »***. L'instauration d'une telle relation entre élus et aménageurs est d'autant plus importante que ***« tous les projets immobiliers passent par une phase de refus de la population »***, refus qui ***« fait réfléchir de plus en plus les élus avant de se lancer dans un nouveau projet »***. Stéphan de Faÿ a estimé que cette relative frilosité peut s'expliquer, en partie, par le fait que si les maires peuvent agir sur la qualité des matériaux, ils sont « *d'un point de vue juridique désarmés* ». En effet, leurs prérogatives en matière de logement sont incomplètes car si les maires délivrent les permis de construire, ils n'ont pas la main, par exemple, sur les plans d'étage. C'est pourquoi le travail de collaboration entre les élus, les aménageurs et les architectes est nécessaire pour bâtir des logements qui répondent aux différentes préoccupations des Français. Cette situation est aussi constatée par Jean-Philippe Dugoin-Clément, expliquant selon lui par le fait que les élus locaux ne sont plus encouragés à engager des politiques ambitieuses en matière de logement. La crise du logement ne pourra se résoudre que si les pouvoirs publics donnent des raisons aux maires de produire du logement : ***« nous devons réenchanter l'acte de construire ! »*** a-t-il conclu. ■

© AMIF

Stéphan de Faÿ, directeur général de Grand Paris Aménagement.

Salon de L'AMIF2022
28 & 29 JUIN
Paris Expo

RETOUR SUR LA CONFÉRENCE « TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : COMMENT DÉVELOPPER LES ÉNERGIES PROPRES DANS NOS TERRITOIRES ? »

Animée par Romy Strassenburg, journaliste, la conférence a débuté par un rappel de l'urgence d'accélérer la transition énergétique. Le dernier rapport annuel publié par le Haut Conseil pour le Climat indique à ce titre la nécessité de dépasser la simple phase de constat pour désormais *« mettre en œuvre des solutions »* par des politiques publiques nationales pouvant se décliner au sein des territoires.

La production d'énergie propre en Ile-de-France : c'est possible… et nécessaire !

Jean-Baptiste Lebrun, directeur du CLER - réseau pour la transition énergétique, a indiqué que la prise de conscience des différents acteurs (société civile, associations, entreprises et élus) sur les sujets de transition énergétique progresse rapidement. Le contexte, fait de crises à répétition (catastrophes climatiques, crise sanitaire, guerre en Ukraine), ne fait que renforcer l'urgence d'une réforme structurelle des politiques publiques énergétiques. Ces crises révèlent ainsi les défaillances du système énergétique actuel puisque ce dernier ne parvient pas à réguler l'augmentation des prix de l'énergie : ***« Le système énergétique basé sur les énergies fossiles est en faillite »***. Face à ces multiples défis, Jean-Baptiste Lebrun a rappelé que ***« ce qui est important, c'est de construire des politiques publiques d'accompagnement en faveur de la transition énergétique au niveau local ».*** C'est notamment le travail du CLER qui accompagne les collectivités dans leurs démarches de transition énergétique en luttant contre la précarité énergétique, pour la rénovation énergétique des bâtiments ainsi qu'en faveur d'une plus grande sobriété énergétique.

Pour le directeur régional Ile-de-France de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), Jérémie Almosni, les rapports succes-

De gauche à droite : Arnaud Brunel, directeur général du SIPPEREC, Jean-Baptiste Lebrun, directeur du CLER, réseau pour la transition énergétique, Romy Strassenburg, journaliste, Jérémy Almosni, directeur de l'ADEME-IDF et Jean-Paul Jeandon, maire de Cergy (95).

© AMIF

© AMIF

Jérémy Almosni, directeur de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie Ile-de-France (ADEME-IDF).

sifs du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évaluation du climat) démontrent que l'urgence climatique n'est pas un enjeu du futur mais une réalité du présent. Les progrès en matière de transition énergétique demeurent encore trop faibles. Il a rappelé que la France émet plus de 440 000 tonnes de carbone par an et que si l'Ile-de-France a réduit ses émissions de gaz à effet de serre de 13 % en 2018, son objectif était une baisse de 20 %. C'est pourquoi il est nécessaire de poursuivre l'intensification et la territorialisation des politiques publiques en faveur de la transition énergétique, notamment dans le cadre des Plans Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) : ***« les opportunités de production d'énergie propre en Ile-de-France sont multiples, avec notamment un très grand potentiel en géothermie. Nous avons sur le territoire francilien un gisement important d'énergies renouvelables thermiques »***. Ce dernier a également rappelé le cadre méthodologique et les moyens d'action que propose l'ADEME aux collectivités franciliennes ; activation du levier sobriété énergétique, étude du potentiel du territoire, utilisation d'énergies renouvelables (géothermie, biomasse et méthanisation).

Les territoires : un échelon efficace pour élaborer des projets d'énergies propres

Pour Jean-Paul Jeandon, maire de Cergy (95) et président de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, c'est le volontarisme politique qui doit être à la source des politiques publiques énergétiques. Ce volontarisme s'inscrit aussi au travers de documents stratégiques élaborés par les collectivités territoriales. Le maire de Cergy rappelle que dans sa commune, les politiques locales d'énergies propres sont orientées par trois documents stratégiques : le schéma de planification énergétique, le PCAET ainsi que le schéma directeur des infrastructures de recharge des véhicules électriques. En tant que président de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, Jean-Paul Jeandon invite les élus locaux à travailler à l'échelon intercommunal sur les questions énergétiques. L'édile rappelle ***« qu'aussi bien à l'agglomération qu'à la ville,*** [il a] ***embauché quelqu'un qui regarde dans tous les secteurs pour réduire la consommation énergétique »***. Désormais, près de 72 % du réseau de la ville de Cergy est en Énergies renouvelables (EnR). Chauffage urbain par récupération d'énergies, éclairage public par ampoules LED, et ombrières photovoltaïques sont autant de projets d'énergies propres qui favorisent la transition énergétique des territoires. La maîtrise de la consommation d'énergie est également un sujet de préoccupation de la ville de Cergy qui a pour objectif de réduire de 40 % ses consommations d'énergies à l'horizon 2030.

Le directeur général du Syndicat Intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication (SIPPEREC), Arnaud Brunel, a rappelé la nécessité d'agir collectivement pour parvenir à répondre aux urgences climatiques par la transition énergétique. L'objectif du SIPPEREC est de créer des sociétés *ad hoc* sur les territoires franciliens qui souhaitent mettre en place des projets EnR comme la géothermie ou les panneaux solaires, et ainsi d'apporter des solutions concrètes aux collectivités : ***« Le SIPPEREC constitue une boîte à outils au service des collectivités pour délivrer des projets clés en main d'énergies propres »***. À ce jour, ***« le SIPPEREC exploite 104 installations solaires sur les territoires de ses communes adhérentes, possède 80 km de réseau de chaleur fonctionnel et alimente plus de 100 000 logements par la géothermie ».*** ■

Jean-Paul Jeandon, maire de Cergy (95), président de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.

© AMIF

Salon de L'AMIF2022 — 28 & 29 JUIN — Paris Expo

GRÂCE À SES PARTENAIRES, L'AMIF S'ENTOURE D'EXPERTISES VARIÉES

À l'occasion de son Salon, l'AMIF a renouvelé et noué de nouveaux partenariats afin de continuer à éclairer les travaux des élus par des expertises riches et variées sur les sujets liés au développement du territoire francilien.

Des partenariats autour de l'aménagement des territoires et de l'environnement

L'AMIF a noué une nouvelle convention avec l'Agence de la transition écologique (ADEME) d'Ile-de-France afin d'accompagner les communes dans la transition écologique et énergétique, formalisant ainsi une collaboration existante. Le partenariat avec l'Inrap (Institut national de recherches archéologiques préventives) pour promouvoir l'archéologie préventive dans les collectivités a été, de son côté, renouvelé, ainsi que celui avec la Banque des Territoires.

Nouveaux partenaires du monde sportif

À l'aube des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) 2024, l'AMIF a signé deux conventions avec des structures oeuvrant dans le domaine sportif :

- Avec le Comité Régional Olympique et Sportif Ile-de-France, l'AMIF s'engage dans l'accompagnement des communes à l'approche des JOP 2024.
- Avec la Fédération Française de BasketBall et la Ligue Ile-de-France de basketball, ces deux structures apporteront une expertise aux collectivités pour structurer et organiser la pratique du basketball.

Toujours plus d'innovation avec Paris & Co

L'AMIF, et son association jumelle, l'AMIF Partenaires, sont des associations qui ne cessent d'innover, de se réinventer, pour être au cœur des dynamiques des territoires. L'AMIF Partenaires vient ainsi de se doter d'un AMIF lab, afin de permettre à des start-up de rejoindre ce réseau. Ce beau projet a été mené avec Paris&Co, acteur central du monde des start-up en Ile-de-France. L'AMIF a souhaité officialiser et développer ce partenariat avec la signature d'une convention. ■

© AMIF

Raphaël Praca, adjoint au maire du Pecq (78), élu référent de la commission Sports de l'AMIF, Astrid Asset, secrétaire générale de la ligue Ile-de-France de basket-ball, Stéphane Beaudet, président de l'AMIF et Jean-Pierre Siutat, président de la FFBB.

© AMIF

Stéphane Beaudet, président de l'AMIF et Jérémie Almosni, directeur de l'ADEME-IDF.

© AMIF

Dominique Garcia, président de l'Inrap, Daniel Guérin, directeur de l'Inrap et Stéphane Beaudet, président de l'AMIF.

© AMIF

Loïc Dosseur, directeur général de Paris&Co et Stéphane Beaudet, président de l'AMIF.

© AMIF

Raphaël Praca, adjoint au maire du Pecq (78), élu référent de la commissions Sports de l'AMIF, Christian Auger, vice-président du CROS IDF, Évelyne Ciriegi, présidente du CROS IDF et Stéphane Beaudet, président de l'AMIF.

© AMIF

Richard Curnier, directeur régional Ile-de-France de la Banque des Territoires et Stéphane Beaudet président de l'AMIF.

LES DÉCHETS ALIMENTAIRES DU SALON MÉTHANISÉS

Pour la 26e édition de son Salon, l'Association des Maires d'Ile-de-France (AMIF) s'est associée à GRTgGaz et Moulinot pour valoriser les déchets de restauration du Salon de l'AMIF. Ils ont été collectés puis transformés en gaz renouvelable.

© Moulinot

Paris. Le 1er juin 2017. Collecte des biodéchets par l'entreprise Moulinot Compost et Biogaz, avec le ripper Julien Debrai.

Dès 2024, le tri à la source des biodéchets sera obligatoire. Un enjeu majeur qui attend les collectivités et dont l'AMIF s'est emparée. C'est dans ce contexte que l'AMIF, GRTgGaz et Moulinot, entreprise d'insertion spécialiste des déchets alimentaires, ont organisé la récupération des déchets de restauration du Salon de l'AMIF. L'occasion de sensibiliser les collectivités à la généralisation obligatoire de la gestion des biodéchets et aux voies de valorisation possible telles que la méthanisation.

C'est à Stains (93) que Moulinot transforme les biodéchets. Ouverte en 2019, la première plateforme innovante de tri, de prétraitement et de valorisation des biodéchets de France dispose d'une capacité de traitement de plus de 40 000 tonnes de biodéchets par an.

La démarche d'économie circulaire débute dès la collecte : les déchets alimentaires sont récupérés par des chauffeurs conduisant des camions roulant au gaz naturel (GNV). Ils sont acheminés jusqu'au site pour y être déconditionnés (retriés) et hygiénisés (élimination de tout agent pathogène). La matière organique extraite est valorisée par méthanisation agricole en biogaz qui alimente des logements en chauffage basse consommation, et en digestat (fertilisant naturel) pour les sols agricoles. Une autre partie est acheminée vers une plateforme de lombricompostage pour produire du compost hautement fertilisant.

« GRTgaz a souhaité proposer à nouveau cette année à l'Association des Maires d'Ile-de-France d'organiser cette opération de récupération des restes alimentaires de son Salon car il nous semble que ce Salon emblématique en Ile-de-France est un lieu idéal pour interpeller les élus sur cette problématique. Nous souhaitons ainsi contribuer à partager les bonnes pratiques existantes et les solutions de valorisation possible », Frédéric Moulin, délégué territorial Val de Seine de GRTgaz.

« Face à l'urgence écologique et sociale, Moulinot propose une solution de collecte et de valorisation qui permet de répondre aux besoins du territoire français tout en développant de l'emploi à destination des personnes en difficulté professionnelle. Nous sommes heureux de faire ça en collaboration avec des agriculteurs méthaniseurs qui partagent les mêmes valeurs que nous. On peut écrire l'histoire ensemble et contribuer à prendre soin de la planète, des gens, et de notre autonomie énergétique », Stéphan Martinez, président fondateur de Moulinot. ■

La méthanisation

La méthanisation est un procédé qui permet de produire le biométhane, un gaz 100 % renouvelable, à partir de la fermentation de la matière organique des sous-produits agricoles et des déchets en absence d'oxygène. Après avoir été purifié, il peut être injecté dans les réseaux gaziers pour être utilisé de la même façon que le gaz naturel (chauffage, cuisson etc.) ou au service d'une mobilité décarbonée en l'utilisant comme carburant pour les véhicules et les poids-lourds. Ce carburant 100 % renouvelable est appelé bioGNV. Cette énergie locale renouvelable non intermittente et facilement stockable, présente de nombreux atouts pour le territoire : valorisation locale des déchets, aménagement du territoire, développement agricole, création d'emplois. Retrouvez sur le site de PROMÉTHA (PROMÉTHA - AREC (arec-idf.fr)), collectif d'animation de la méthanisation en Ile-de-France, les actualités et les informations sur la filière francilienne. ■

Salon de L'AMIF2022 28 & 29 JUIN – Paris Expo

LES COMMISSIONS THÉMATIQUES DE L'AMIF À L'HONNEUR AU SALON 2022

Commission Finances, Fiscalité

Quels fonds européens les communes peuvent-elles mobiliser ?

Romain Colas, maire de Boussy-Saint-Antoine (91) et élu référent de la commission Finances, Fiscalité de l'AMIF, a introduit la commission en rappelant deux problématiques essentielles : d'une part, les difficultés à identifier des fonds européens réellement mobilisables par les communes, et d'autre part, la compréhension des procédures permettant d'y accéder. En effet, les maires peuvent parfois avoir l'image d'une surcomplexité pour l'accès aux fonds européens, l'objectif de cette commission était donc de lever les freins au non-recours.

« Que l'on soit dans un territoire rural, périurbain ou en hypercentre, il existe pour les élus des possibilités d'obtenir des financements européens. »

Le maire de L'Étang-la-Ville (78), Daniel Cornalba, a insisté sur le fait de faire table rase de tous ces mécanismes ou dispositifs, mais plutôt de les envisager comme des leviers complémentaires pour développer des projets de toutes natures au sein de leurs territoires. Parmi les priorités qui ont été fixées pour la période 2021-2027, la Commission européenne en a retenu cinq : l'Europe intelligente, l'Europe plus verte, l'Europe plus connectée, l'Europe sociale et l'Europe plus proche des citoyens.

© AMIF

À gauche, Daniel Cornalba, maire de L'Étang-la-Ville (78) aux côtés de Romain Colas, maire de Boussy-Saint-Antoine (91), élu référent de la commission Finances, Fiscalité.

« Ces financements européens peuvent toucher toutes les strates de communes » a-t-il également rappelé. Au-delà de la Région, qui est un interlocuteur privilégié, les édiles franciliens ne doivent pas hésiter à se rapprocher des structures « Europe direct » présentes sur l'ensemble des territoires. Aussi, le maire de L'Étang-la-Ville estime que l'échelon intercommunal semble être le plus pertinent dans la mesure où il permet aux communes de bénéficier de fonds dédiés plus importants. Mais, finalement, comme l'a expliqué Daniel Cornalba, ***« que l'on soit dans un territoire rural, périurbain ou en hypercentre, il existe pour les élus des possibilités d'obtenir des financements européens »***.

« La région Ile-de-France soutient les communes dans leur obtention de fonds européens. »

Comme l'a indiqué Véronique Hostein, cheffe du service développement et coopération européenne, la Région Ile-de-France met en place des structures et des dispositifs pour accompagner les communes franciliennes dans l'obtention de fonds européens. Les entreprises et les associations peuvent également bénéficier de ces fonds. Les deux grandes familles des financements européens sont, d'une part, les fonds européens issus de la politique de cohésion des territoires avec notamment le FEDER et le FSE (représentant 413 millions d'euros pour l'Ile-de-France), et, d'autre part, les fonds européens issus d'appels à projet territoriaux.
La Région Ile-de-France est actuellement à un tournant sur les sujets liés au numérique et à l'environnement. Numérisation des territoires, réhabilitation énergétique des logements, sauvegarde de la biodiversité et développement de l'économie circulaire sont autant de politiques publiques locales soutenues par les fonds européens qui permettront aux communes de réaliser leurs transitions.

Commission Prévention, Sécurité

Quelle efficacité de la vidéoprotection dans l'espace public ?

Introduite par Brice Rabaste, maire de Chelles (77) et élu référent de la commission Prévention, Sécurité, cette commission organisée sur le Salon a été l'occasion de partager les expériences en matière de vidéoprotection.

Jean-Roger Davin, maire de Croissy-sur-Seine (78), a débuté par un retour d'expérience quant à la mise en place d'un Centre Intercommunal de Supervision Urbain (CISU) et aux difficultés rencontrées. La volonté de mutualiser la vidéoprotection est née d'un manque de moyens financiers de la Ville de Croissy-sur-Seine pour assurer la vidéoprotection sur des plages horaires plus conséquentes d'une part, et du souhait d'améliorer l'efficacité de sa police municipale de l'autre. Le CISU s'est ainsi constitué avec deux autres villes de la même communauté d'agglomération, à savoir le Pecq-sur-Seine (78) et Le Port-Marly (78).

Les maires impliqués ont fait face à quatre grandes problématiques dans ce projet, comme l'a expliqué Jean-Roger Davin. La première a été d'ordre réglementaire. Bien que prévue par la loi, l'entente des trois communes établie sur la base d'une convention a été refusée par la Préfecture. Depuis, l'instruction du Gouvernement du 4 mars 2022 relative à la mutualisation du personnel pour le visionnage des images de vidéoprotection est venue clarifier les contours d'un tel accord. La question des ressources humaines nécessite également une certaine vigilance (gestion des agents, suivi de leur carrière, pouvoir disciplinaire). La prise en charge de ces éléments est dévolue au directeur du pôle intercommunal, même si la commune d'origine de l'agent garde la maîtrise à la fois sur son évaluation et sur le pouvoir disciplinaire. Jean-Roger Davin a également mentionné la contrainte technique inhérente à la mise en place d'un CISU, notamment car celui-ci requiert une augmentation du nombre de caméras et un raccord en fibre optique. La dernière problématique est enfin d'ordre politique. Un maire qui ferait intervenir un de ses équipages de police sur une autre commune du CISU perdrait, *de facto*, son pouvoir hiérarchique pour l'intervention.

Françoise Lecoufle, maire de Limeil-Brevannes (94), a tenu à témoigner de l'importance d'avoir installé un système de vidéo-verbalisation en complément de la vidéoprotection dans sa commune, par le biais d'un déploiement d'une première quarantaine de caméras fibrées. À titre d'exemple, les habitants d'un quartier difficile de la commune, où ces caméras avaient été installées, ont fait part à Françoise Lecoufle de la nette amélioration de l'atmosphère du quartier, désormais bien plus apaisé.

En guise de conclusion, Dominique Bailly, maire de Vaujours (93) et élu référent de la commission Prévention, Sécurité, a rappelé que la vidéoprotection est un outil complémentaire au quotidien pour les polices municipales. Brice Rabaste a, de son côté, insisté sur les deux grands enjeux en matière de vidéoprotection pour la police municipale, à savoir la maîtrise des outils technologiques et la coopération des agents.

De gauche à droite : Jean-Roger Davin, maire de Croissy-sur-Seine (78), Dominique Bailly, maire de Vaujours (93), élu référent de la commission Prévention, Sécurité et Brice Rabaste, maire de Chelles (77), élu référent de la commission Prévention, Sécurité.

© AMIF

© AMIF

Commission Numérique
Comment réaliser mon projet de ville intelligente ?

Christophe Ippolito, adjoint au maire de Nogent-sur-Marne (94), et Dominique Turpin, maire de Nézel (78), ont introduit cette commission Numérique en rappelant les nombreuses possibilités que représentent les nouvelles technologies pour les communes franciliennes. Sur les questions de *smart-city*, Dominique Turpin rappelle que l'intelligence doit être comprise comme étant aussi du ressort de l'intelligence humaine, et non uniquement de l'ordre technologique. Aussi, les démarches de territoires intelligents peuvent apporter des réponses sur des sujets de tension comme l'inflation ou les pénuries. C'est pourquoi les collectivités se doivent de continuer leur transformation numérique, il s'agit ainsi d'injecter pleinement la culture du numérique au sein des territoires.

« Les élus locaux peuvent prendre la question des territoires intelligents de différentes manières. L'important pour eux, c'est de se lancer. »

Alan Houdelette, directeur général de l'agence Opencitiz, rappelle que toutes les collectivités vont être amenées, d'une manière ou d'une autre, à entrer dans une démarche de territoire intelligent. Les projets numériques touchent tous les secteurs publics, c'est pourquoi il est important d'avoir une démarche et une vision globale de ces enjeux.

Le directeur général d'Opencitiz estime que la phase de diagnostic en amont de l'élaboration du projet est essentielle. Cette phase préalable est d'autant plus primordiale que la période d'acculturation des citoyens aux services numériques est assez longue. Afin de faciliter la mise en place des projets de territoires intelligents, il est aussi important que les élus réalisent un travail de dialogue en associant les différents services dans une logique de remontée des bonnes pratiques des agents. Selon sa typologie, il existerait ainsi trois manières de développer un projet de *smart-city* : soit (1) par opportunités liées aux subventions, soit (2) par volonté politique ou bien (3) par l'initiative des services de la ville.

Finalement, ***« les élus locaux peuvent prendre la question des territoires intelligents de différentes manières, mais l'important désormais pour eux est d'oser et de se lancer »*** comme il a pu l'indiquer à différentes reprises.

« La collectivité a beaucoup de compétences sur les sujets structurants liés au numérique. »

Pour les projets de territoires intelligents, la Banque des Territoires aide les collectivités dans trois domaines : le conseil, l'ingénierie et l'appui aux territoires comme l'indique Anne-Sophie de La Gorce, responsable des investissements numériques à la direction régionale de la Banque des Territoires. Les collectivités ont leur rôle à jouer dans l'incitation des innovations numériques, notamment dans les piliers que sont l'environnement, la mobilité, le bien-vivre et la bonne utilisation des ressources et des *big-datas*.

C'est pourquoi la Banque des Territoires a mis en place une boîte à outils et propose des aides financières pour accompagner les collectivités dans leur démarche de villes intelligentes et de gestion de données.

© AMIF

Véronique Garnier (à gauche), adjointe au maire de Croissy-sur-Seine (78), élue référente de la commission Santé & Solidarités et Sophie Martinon, directrice générale adjointe de l'ARS Ile-de-France.

Commission Santé et Solidarités

Quelles perspectives en 2022 pour faire face à la désertification médicale ?

Véronique Garnier, adjointe au maire de Croissy-sur-Seine (78), a introduit cette séance en rappelant que la région Ile-de-France, devenue le premier désert médical de la France métropolitaine, se trouve dans une situation de grandes tensions. Pour y faire face, les élus franciliens ont un rôle à jouer afin de renforcer l'accès au soin en attirant d'une part, et en conservant d'autre part, sur leur territoire les professionnels de santé.

Pour établir ce constat de désertification médicale, Sophie Martinon, directrice générale adjointe de l'Agence régionale de santé (ARS) Ile-de-France, a indiqué les 3 données prises en compte par l'ARS : la densité de médecins généralistes dans la région, inférieure de 25 % à la moyenne nationale, la moyenne d'âge élevée des médecins généralistes (dont le 1/3 ont plus de 60 ans), et le placement des 2/3 de la région en zone d'intervention prioritaire. Face à cette situation, l'ARS développe 3 types d'action : l'aide à l'installation des médecins généralistes, la valorisation de l'exercice de la médecine générale et le soutien et le développement de structures d'exercices coordonnés. À travers ces aides, l'ARS cherche à renforcer l'attractivité de la médecine généraliste. Elle a notamment pu développer dans les zones franciliennes en difficultés des contrats d'engagements de service public.

Danielle Valéro, première adjointe au maire d'Évry-Courcouronnes (91), rappelle que le problème de la désertification médicale ne touche pas uniquement les espaces ruraux mais concerne aussi les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Un centre de santé municipal a été ouvert dans les années 1980 qui a permis de pallier des difficultés d'accès au soin. La commune a récemment développé un contrat local de santé, ce qui lui a permis de renforcer les partenariats avec l'ARS et le département de l'Essonne (91), et de créer des dynamiques positives. La ville est désormais dotée d'une communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) et de 3 maisons de santé pluriprofessionnelles. Bien que la santé ne soit pas une compétence propre aux édiles, ces derniers agissent dans ce domaine *via* d'autres compétences comme la prévention et l'environnement.

Jean-Louis Durand, président de la Communauté de communes Plaines et Monts de France et maire de Marchémoret (77), a rappelé que la Seine-et-Marne (77) se trouvait dans une situation de tension avec un manque important de médecins dans les espaces ruraux. Pour faire face à cette désertification, la communauté de communes a créé en 2020 un centre intercommunal de santé permettant la venue de médecins salariés. Se voulant un véritable service public de santé, ce centre abrite désormais quatre médecins.

Salon de L'AMIF2022 28 & 29 JUIN – Paris Expo

© AMIF

De gauche à droite : Assia Benziane, adjointe au maire de Fontenay-sous-Bois (94), élue référente de la commission Égalité Femmes-Hommes, Raphaël Praca, adjoint au maire du Pecq (78), élu référent de la commission Sports et Ambre Elhadad, chargée d'accompagnement des collectivités au Centre Hubertine Auclert.

Commission Égalité Femmes-Hommes

Comment les communes peuvent-elles favoriser l'égalité filles-garçons dans les pratiques sportives ?

En dépit du fait que 57 % des Franciliennes âgées de 18 à 75 ans déclaraient faire au moins 1 h de sport par semaine en 2019, contre 64 % d'hommes, les inégalités entre les femmes et les hommes franciliens perdurent en matière de pratiques sportives. À l'occasion d'une séance mixte des commissions Sports et Égalité Femmes-Hommes animée par Raphaël Praca, adjoint au maire du Pecq (78) et élu référent de la commission Sport, Claire Peuvergne, directrice de l'Institut régional du développement du sport (IRDS) et Ambre Elhadad, chargée de l'accompagnement des collectivités au Centre Hubertine Auclert, ont pu livrer leurs constats et faire part des leviers à la disposition des communes pour favoriser l'égalité filles-garçons dans les pratiques sportives.

Une pratique féminine qui s'est massifiée mais n'est pas totalement démocratisée

Si l'écart entre les Franciliennes et les Franciliens en matière de pratique sportive a diminué ces dernières années, la part de licence féminine au sein des fédérations olympiques reste cependant faible (31 % en 2019). Claire Peuvergne constate que seules 48 % des femmes seules avec un ou plusieurs enfants à charge pratique au moins 1 h par semaine une activité sportive. La pratique sportive est moins importante pour les femmes résidant dans des quartiers prioritaires que pour celles résidant en dehors, et cette pratique décroît également fortement avec l'âge ou le niveau de diplôme. Les femmes sont par ailleurs plus facilement freinées dans leur pratique en raison du coût, des contraintes familiales, et des horaires non adaptés. Il est important de tenir compte de ces constats afin de cibler les efforts à réaliser.

Une pratique féminine freinée par les stéréotypes de genre

Pour Ambre Elhadad, une hiérarchisation entre le masculin et le féminin se crée dès le plus jeune âge, notamment à travers les espaces collectifs comme les cours d'école. Les petites filles vont très tôt faire l'apprentissage des activités en périphérie qui prennent moins de place et les garçons vont dénigrer les activités des filles. Pour ne pas reproduire ces normes de genre, il est important de travailler sur la mixité des sports afin de déconstruire la dévalorisation des activités considérées comme féminines et les stéréotypes associés.

Quels leviers d'actions ?

Les intervenantes proposent différents leviers aux communes : aller au-devant des publics féminins en travaillant avec les associations sportives, aménager l'espace public de manière à favoriser l'appropriation mixte des lieux en utilisant des outils comme les marches exploratoires, proposer d'autres services pour les équipements sportifs. Claire Peuvergne cite notamment la mise en place d'équipements hybrides qui mêlent différents services (médiathèque, service jeunesse, service administratif…). ■

LES DISPOSITIFS DE REVITALISATION DE CENTRES-VILLES

Les dispositifs de revitalisation de la loi Elan et les deux programmes nationaux Action cœur de ville (ACV) et Petites villes de demain (PVD) sont « efficaces ». Mais les dispositifs de la loi Elan pâtissent d'un « déficit de notoriété ». C'est le constat des deux consultations conduites au printemps par la mission de contrôle du Sénat sur la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs.

© Shutterstock.com

La mission de contrôle sénatoriale a présenté jeudi 7 juillet les résultats de ces consultations. 856 élus locaux ont répondu à cette enquête. Premier constat : les dispositions de la loi Elan qui visaient notamment à mieux réguler l'offre commerciale en périphérie sont jugées ***« pertinentes et efficaces »***, a commenté Sonia de La Provôté, sénatrice du Calvados (14) et co-rapporteure.

Déficit de notoriété

S'agissant de l'ORT, mesure phare de la loi dans ce domaine, elle remplit son objectif. 60 % des élus dont le territoire est signataire considèrent qu'elle a un impact positif sur la revitalisation du centre-ville ou du centre-bourg. ***« C'est plutôt une bonne nouvelle »,*** se réjouit Sonia de La Provôté, rappelant que l'ORT s'inspirait fortement du dispositif Oser (opération de sauvegarde économique et de redynamisation).

Autre enseignement de l'enquête : près de la moitié des élus (47 %) ont engagé une politique de revitalisation indépendamment des outils ORT, ACV ou PVD. De nombreuses collectivités étaient déjà dans une telle démarche avant le lancement des programmes. Mais l'enquête montre aussi qu'une forte proportion d'élus ne connaissent pas ces programmes.

« Une politique de marketing territorial bien réussie »

De manière générale, la perception par les élus de l'évolution du centre-ville depuis 2018 est « globalement préoccupante ».

« Il est incontestable qu'ACV et PVD sont des programmes bien accueillis par les élus locaux. Ils reflètent un changement d'approche de l'État dans ses relations avec les collectivités avec une écoute, une volonté de partir des besoins du terrain et de faire du cousu main », a souligné Rémy Pointereau, sénateur du Cher (18)

Manque de financements

La principale critique de ces programmes est un accès aux financements insuffisants (67 % des élus ACV et 62 % des élus PVD). Rémy Pointereau constate que les communes ACV n'ont pas d'accès prioritaire aux dotations de l'État (DETR, DSIL, FNADT) : ces dotations ne représentent que 600 millions d'euros sur les 5 milliards de la première phase du programme. Une situation qui génère parfois des frustrations. Les élus sont aussi en demande de visibilité pluriannuelle, alors qu'ils doivent aujourd'hui composer ***« au coup par coup »*** au gré des appels à projets. S'agissant des programmes ACV et PVD, la mission préconise d'organiser, une fois par an, à l'initiative du préfet, une réunion d'information ouverte aux élus et aux administrations. ■

Retrouver plus d'informations sur
https://www.banquedesterritoires.fr/conseiller-numerique-france-services

Contact : Direction régionale Ile-de-France de la Banque des Territoires - ile-de-france@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr
@BanqueDesTerr @BdT_IDF

BANQUE des TERRITOIRES | Caisse des Dépôts GROUPE

PUBLICATION D'UN RECUEIL DE BONNES PRATIQUES ET DE RECOMMANDATIONS AUX ÉLUS LOCAUX

COMMENT S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ?

Dans un contexte d'accélération sans précédent des effets du changement climatique en France et en Ile-de-France (vagues de chaleur et d'inondations, sécheresses…), l'Association des Maires d'Ile-de-France, l'Agence régionale énergie climat (département Énergie climat de l'Institut Paris Region) et la Direction régionale Ile-de-France de l'ADEME publient un recueil intitulé *« Bonnes pratiques et recommandations aux élus locaux : Comment s'adapter au changement climatique ? »*

Si la réduction rapide et drastique des émissions de gaz à effet de serre est majeure pour contenir le réchauffement climatique à + 1,5°C à l'horizon 2050, la mise en place de politiques d'adaptation au changement climatique ambitieuses est tout aussi indispensable pour anticiper les impacts du changement climatique et limiter les dégâts éventuels. Une partie de ces politiques d'adaptation ne pourront être efficaces que si elles sont organisées localement.

De nombreux élus locaux sont convaincus de la nécessité d'agir en matière d'adaptation au changement climatique, y compris à une échelle locale. Certains portent des actions concrètes, mais les interrogations sont nombreuses sur la démarche, les acteurs à associer, les ressources à mobiliser. Pour Rolin Cranoly, maire de Gagny (93) et vice-président de l'AMIF en charge de la commission transition énergétique, ***« il est extrêmement important, pour les maires, de prendre en compte l'adaptation au changement climatique dans les politiques locales. C'est pourquoi nous avons travaillé, avec ce guide, sur ce qui fonctionne bien et pourquoi »***. Il pointe également la nécessité ***« de sensibiliser la population sur ces questions et de changer les pratiques d'aménagement »***.

Élaboré avec un groupe d'élus franciliens volontaires, ce recueil met en valeur les retours d'expérience de ceux qui, au contact quotidien des administrés, doivent trouver des solutions concrètes de terrain. Il est le premier conçu par des élus, à destination des élus. Des idées d'actions sont ainsi suggérées et explicitées aux élus locaux : créer des îlots de fraîcheur pour atténuer l'effet d'îlot de chaleur urbain (brumisateurs, végétalisation, voiles d'ombrages…), intégrer le risque climatique dans le plan communal de sauvegarde et aider à la conception de plans de continuité d'activité en cas d'inondation pour les entreprises, développer les échanges de bonnes pratiques dans les plans locaux d'urbanisme entre les communes de l'agglomération, ou encore aménager les horaires d'ouverture des lieux de fraîcheur lors d'une canicule.

Ce recueil permettra aux élus locaux de dessiner leur propre chemin, car c'est en s'adaptant au mieux aux contraintes de son territoire que l'action publique est la plus efficace.

Retrouvez le recueil de bonnes pratiques et de recommandations sur le site de l'AMIF au lien suivant :
https://amif.asso.fr/actualites/bonnes-pratiques-et-recommandations-aux-elus-locaux-comment-sadapter-au-changement-climatique/. ■

RETOUR SUR
LES TRAVAUX DES COMMISSIONS

Numérique

Retours d'expériences de projets de villes et villages intelligents au service de la transition écologique

Le premier projet de « *smart city* durable » de Saint-Sulpice-la-Forêt (35), commune de 1 500 habitants, est né d'un constat simple : les factures énergétiques des bâtiments publics augmentaient de près de 9 % chaque année. D'après Yann Huaumé, maire de la commune : ***« Celle-ci ne disposait pas d'informations en temps réel sur les consommations énergétiques des bâtiments »***. Pour ce faire, cette petite commune de la métropole rennaise a décidé de mettre en place une expérimentation consistant en l'installation d'une soixantaine de capteurs *low-tech* (dits « réseaux électriques intelligents ») pour relever en temps réel les consommations des bâtiments. Entre 2016 et 2017, ce projet a permis de diminuer de 20 % la consommation énergétique des bâtiments et de réduire les dépenses associées de près de 5 000 € par an.

La communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (78) a quant à elle mis en place une plateforme numérique nommée « ESQYMO », dont l'objectif est de rendre les données publiques comprises dans leur Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) plus accessibles et mieux utilisables pour les élus et les habitants. Sur ce site, des ressources documentaires et des logiciels en libre accès permettent de suivre l'avancée de chaque politique environnementale et permettent aux citoyens de contribuer activement en proposant de nouvelles actions aux élus du territoire. ■

Éducation

L'accueil en milieu scolaire des élèves en situation de handicap

D'après le Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH), auditionné par la commission Éducation de l'AMIF, les enjeux autour de la prise en compte du handicap à l'école sont nombreux. Il s'agit notamment de réussir à travailler en profondeur sur toutes les facettes de l'école inclusive, qu'il s'agisse des moyens mis en œuvre pour en garantir l'accessibilité pour tous, de la sensibilisation et de la formation des acteurs éducatifs. La mise en place d'une réflexion autour du développement de parcours individualisés et de dispositifs adaptés aux besoins de chaque élève paraît nécessaire, en y intégrant également la dimension du périscolaire. Une attention particulière doit enfin être portée aux sorties scolaires, dont la condition *sine qua non* à leur réussite réside dans l'anticipation. Cela passe par l'accessibilité des bâtiments, la mise à disposition d'un moyen de transport accessible, ou encore la possibilité de proposer un accompagnement supplémentaire.

Pour répondre à cet enjeu, l'Agence régionale de santé (ARS) Ile-de-France a indiqué travailler de concert avec l'Éducation nationale pour proposer aux accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) des temps complets composés de deux interventions : l'une au titre de l'accompagnement de l'élève à l'école, l'autre sur la pause méridienne et les temps périscolaires. ■

© AMIF

Commission Éducation du 17 mai 2022.

LE CLUB DES COLLECTIVITÉS POUR L'ESS EN ILE-DE-FRANCE

© AMIF

© AMIF

© AMIF

De gauche à droite ; Anne-Laure Federici, déléguée générale du RTES, Mohamed Gnabaly, maire de l'Ile-Saint-Denis (93) et François Dechy, maire de Romainville.

L'ESS : un outil pour une offre de santé ancrée dans les territoires ?

Le 7 juin dernier, le club des collectivités pour l'ESS en Ile-de-France se retrouvait dans les locaux de Silver Innov' à Ivry-sur-Seine (94), première pépinière d'entreprises de France entièrement dédiée à la Silver Économie (l'économie de la santé et du bien vieillir), afin d'aborder les initiatives portées par des structures ESS et le rôle des collectivités dans le domaine de la Santé.

Cette demi-journée a été introduite par trois grands témoins de la santé solidaire en Ile-de-France : Didier Ménard, président de l'association communautaire Santé Bien-Être Franc Moisin, Alain Beaupin, président de la SCIC Centre de Santé Richerand et Antoine Bastide, directeur de cabinet et représentant d'Anne Souyris, adjointe à la maire de Paris (75) en charge de la santé publique.

Ces trois intervenants ont tous souligné l'intérêt de fonctionner en structure coopérative afin de redonner du sens au travail pour les acteurs du soin et de la santé dans la relation avec les usagers, mais ont également alerté sur le délitement du tissu associatif et solidaire, dont la transmission des savoirs aux nouvelles générations est un enjeu majeur.

Cette séquence s'est finalement conclue par une visite du site, où les participants ont pu découvrir plusieurs acteurs innovants, dont faisait partie l'équipe « Visaal », récompensée par la médaille d'or au concours Lépine 2022 pour son dispositif urinaire portatif et connecté qui permet à toute personne, en situation de mobilité réduite, de handicap ou alité, de pouvoir uriner en toute autonomie, confort et dignité.

Table ronde : les initiatives de l'ESS engagées pour une alimentation durable et locale

C'est ensuite au cœur du Salon 2022 de l'AMIF que les visiteurs ont pu entendre les bonnes pratiques et projets dans le domaine de l'alimentation durable et locale, portées là encore par des structures ESS ou des collectivités. En effet, les activités agricoles sont aujourd'hui responsables à hauteur de 36 % de l'ensemble des gaz à effet de serre dans le monde. Un produit alimentaire parcourt ainsi en moyenne près de 3 000 km avant d'arriver dans l'assiette du consommateur.

Pour François Dechy, maire de Romainville (93) et élu référent de la commission Développement Économique de l'AMIF, ***« [Son] pari, c'est de faire une petite révolution alimentaire qui consiste en la réimplantantation de cuisines dans chacune de [ses] écoles ».***

« La question de l'alimentation locale et de la restauration scolaire est un enjeu de santé publique » a précisé Mohamed Gnabaly, maire de l'Ile-Saint-Denis (93). ***« Mais c'est aussi un enjeu d'inégalité territoriale pour l'accès à une alimentation saine. Nous assumons ainsi de faire payer à tous les usagers une partie de ces repas pour financer notre restauration collective, où les familles les plus précaires ne payent que 10 % du coût total, afin de sensibiliser la population aux coûts du service public. »***

Sur la question du lien des acteurs de l'ESS avec les collectivités, Nicolas Hallier, directeur général de la Biocoop en Ile-de-France, a expliqué que leur ***« but est d'assurer concrètement la réponse à leurs besoins en diversifiant nos produits. L'offre de bio s'est fortement structurée ces dernières années : les agriculteurs avec qui nous sommes en lien travaillent sur près de 8 000 hectares dans la région. Les marchés publics permettent concrètement de leur donner de la visibilité à moyen terme, sur trois à quatre ans ».***

« Les Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) produisent pour les citoyens chaque année des paniers sur la base d'un préfinancement annuel où chaque foyer débourse environ 900 € à raison d'un panier de fruits et de légumes par semaine. L'intérêt de ces paniers, pour le consommateur, c'est une non-fluctuation des prix, renforcée dans le contexte de la hausse des prix des denrées alimentaires » a enfin conclu Ariane Richardot, représentante de la fédération des AMAP en Ile-de-France. ■

AGENDA 2022-2023 / COMMISSIONS

CULTURE ET PATRIMOINE

Référents : Arnaud PERICARD, maire de Saint-Germain-en-Laye (78) et **Annie TISSIER,** adjointe au maire de Flagy (77).

- **Séance 10 - Jeudi 17 novembre 2022 à 10h30**
  Comment les communes peuvent-elles s'appuyer sur le mécénat pour financer la rénovation de leur patrimoine ou leurs projets culturels ?
- **Séance 11 - Jeudi 26 janvier 2023 à 10h30**
  Quelles perspectives de développement du tourisme culturel sur l'ensemble du territoire francilien ?
- **Séance 12 - Jeudi 20 avril 2023 à 14h30**
  Conférence des financeurs de la culture en Ile-de-France.

DÉMOCRATIE LOCALE

Référents : Éric BERDOATI, maire de Saint-Cloud (92), **Hervé CHARNALLET,** maire d'Orgeval (78) et **Anne GBIORCZYK,** maire de Bailly-Romainvilliers (77).

- **Séance 9 - Mardi 11 octobre 2022 à 16h30**
  Comment lutter contre l'abstention des jeunes ?
- **Séance 10 - Mardi 22 novembre 2022 à 16h30**
  Qu'est-ce que les sciences cognitives nous permettent de comprendre des comportements des citoyens et du fonctionnement de notre démocratie ?
- **Séance 11 - Mardi 31 janvier 2023 à 16h30**
  Le référendum local : comment en faire un outil de revitalisation démocratique ?
- **Séance 12 - Mardi 28 mars 2023 à 16h30**
  Penser la transition écologique avec les citoyens de sa commune.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Référents : François DECHY, maire de Romainville (93), **Jean-François VIGIER,** maire de Bures-sur-Yvette (91) et **Stephen HERVÉ,** maire de Bondy (93).

- **Séance 9 - Jeudi 1er décembre 2022 à 9h30**
  Visite apprenante - économie sociale et solidaire : les pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) : comment et pourquoi se lancer ?
- **Séance 10 - Jeudi 9 février 2023 à 9h30**
  Visite apprenante : quelles politiques territoriales et quelles alternatives face au développement des dark stores et des dark kitchens ?
- **Séance 11 - Vendredi 17 mars 2023 à 9h30**
  Quel marketing territorial pour les territoires franciliens ?
- **Séance 12 - Jeudi 13 avril 2023 à 9h30**
  Visite apprenante - redynamisation des commerces en centre-ville : quelles solutions pour les communes d'Ile-de-France ?

ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Référentes : Assia BENZIANE, adjointe au maire de Fontenay-sous-Bois (94) et **Marie-Pierre BADRÉ,** adjointe au maire de Couilly-Pont-aux Dames (77).

- **Séance 10 - Lundi 10 octobre 2022 à 10h30**
  Télétravail et égalité femmes-hommes : quel constat, quels leviers pour favoriser l'égalité ?
- **Séance 11 - Mardi 6 décembre 2022 à 10h30**
  Lutter contre la prostitution des mineures en Ile-de-France.
- **Séance 12 - Mardi 7 février 2023 à 10h30**
  Genre et aménagement, fabriquer la ville égalitaire.
- **Séance 13 - Mardi 11 avril 2023 à 10h30**
  Favoriser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de sa collectivité : quels outils, quels leviers ?

ÉDUCATION

Référents : Lionel BENHAROUS, maire des Lilas (93), **Marie-Line PICHERY,** maire de Savigny-le-Temple (77) et **Chantal BRAULT,** adjointe au maire de Sceaux (92).

- **Séance 9 - Lundi 26 septembre 2022 à 17h**
  Recruter et fidéliser des animateurs périscolaires.
- **Séance 10 - Jeudi 2 février 2023 à 9h**
  Restauration scolaire : comment limiter le gaspillage alimentaire ?
- **Séance 11 - Jeudi 30 mars 2023 à 9h**
  Valoriser le numérique à l'école et faire connaître ses risques aux enfants.

FINANCES, FISCALITÉ

Référents : Romain COLAS, maire de Boussy-Saint-Antoine (91) et **Sophie MERCHAT,** adjointe au maire d'Enghien-les-Bains (95).

- **Séance 11 - Lundi 17 octobre 2022 à 9h**
  La nomenclature M.57 : point d'étape et bonnes pratiques pour sa mise en oeuvre.
- **Séance 12 - Lundi 14 novembre 2022 à 9h**
  Quelles aides financières pour mon territoire ? Présentation de la start-up d'État Aides-territoires. Séance commune avec la Commission Numérique.
- **Séance 13 - Lundi 5 décembre 2022 à 9h**
  Décryptage de la loi de finances 2023 et des projets de réformes fiscales pour les communes franciliennes.
- **Séance 14 - Lundi 6 février 2023 à 9h**
  Quelle politique tarifaire adopter dans sa commune pour des services publics plus accessibles et plus égalitaires ? Le cas pratique du quotient familial comme base de calcul pour sa tarification.
- **Séance 15 - Lundi 3 avril 2023 à 9h**
  Atelier sur la bonne gestion des collectivités locales.

Agenda

MOBILITÉS

Référents : Monique BOURDIER, maire de Bouleurs (77), **Jean-Baptiste HAMONIC,** maire de Villepreux (78) et **Grégoire de LASTEYRIE,** maire de Palaiseau (91).

- **Séance 8 - Jeudi 13 octobre 2022 à 16h30**
  Quel avenir pour le modèle du transport collectif francilien à l'aune de la crise sanitaire ?
- **Séance 9 - Mardi 6 décembre 2022 à 14h**
  Les infrastructures de recharge électrique : un levier pour les communes face aux enjeux de la zone à faible émission (ZFE) mobilités.
- **Séance 10 - Mardi 14 février 2023 à 14h**
  Autopartage et covoiturage : déployer une offre de mobilité partagée sur son territoire.
- **Séance 11 - Mardi 18 avril 2023 à 14h**
  Point d'étape et perspectives sur l'avenir du boulevard périphérique en Ile-de-France.

PRÉVENTION, SÉCURITÉ

Référents : Dominique BAILLY, maire de Vaujours (93), **Hervé GICQUEL,** maire de Charenton-le-Pont (94) et **Brice RABASTE,** maire de Chelles (77).

- **Séance 11 - Vendredi 14 octobre 2022 à 14h**
  Quelles actions de prévention face à la délinquance juvénile ?
- **Séance 12 - Vendredi 9 décembre 2022 à 14h**
  Le rôle du maire dans la prévention et la gestion des risques. Vers un élargissement du champ des Plans Communaux de Sauvegarde à de nouvelles communes ?
- **Séance 13 - Jeudi 9 février 2023 à 14h**
  Le maire face aux conduites addictives.
  Séance commune avec la Commission Santé & Solidarités.
- **Séance 14 - Vendredi 17 mars 2023 à 14h**
  Comment améliorer le travail partenarial et le partage d'informations dans le cadre de son CLSPD ou de son CISPD ?
- **Séance 15 - Vendredi 21 avril 2023 à 14h**
  Cambriolage en Ile-de-France : quelles situations et quelles actions pour les maires ?

LOGEMENT

Référents : James CHERON, maire de Montereau-Fault-Yonne (77), **Yann DUBOSC,** maire de Bussy-Saint-Georges (77) et **Laurent BARON,** maire du Pré-Saint-Gervais (93).

- **Séance 8 - Jeudi 6 octobre 2022 à 9h**
  L'article 55 de la loi SRU : quel bilan, quel futur ?
- **Séance 9 - Mercredi 30 novembre 2022 à 16h30**
  Objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN) des sols à l'horizon 2050 : quels impacts pour les communes franciliennes ?
- **Séance 10 - Jeudi 2 février 2023 à 16h30**
  L'habitat inclusif : comment adapter les logements aux personnes âgées et/ou en situation de handicap ?
- **Séance 11 - Jeudi 30 mars 2023 à 16h30**
  Intégrer l'économie circulaire dans les projets d'aménagement.

NUMÉRIQUE

Référents : Eddie AÏT, maire de Carrières-sous-Poissy (78), **Dominique TURPIN,** maire de Nézel (78) et **Christophe IPPOLITO,** adjoint au maire de Nogent-sur-Marne (94).

- **Séance 11 - Mardi 18 octobre 2022 à 10h**
  Numérique responsable : quels projets du Gouvernement pour le numérique et l'environnement ?
- **Séance 12 - Lundi 14 novembre 2022 à 9h**
  Quelles aides financières pour mon territoire ? Présentation de la start-up d'État Aides-territoires.
  Séance commune avec la Commission Finances, Fiscalité.
- **Séance 13 - Vendredi 27 janvier 2023 à 10h**
  Comment protéger sa e-réputation et son identité numérique ?
- **Séance 14 - Vendredi 24 mars 2023 à 9h30**
  Visite de site : comment optimiser l'efficacité énergétique des territoires avec la *data* ?

SANTÉ & SOLIDARITÉS

Référents : Marc GIROUD, maire de Vallangoujard (95), **Ludovic TORO,** maire de Coubron (93) et **Véronique GARNIER,** adjointe au maire de Croissy-sur-Seine (78).

- **Séance 11 - Jeudi 13 octobre 2022 à 10h**
  Santé environnement : bilan du 3e Plan régional santé environnement (PRSE 3) et positionnement de la commission sur les priorités du PRSE 4 dans le cadre de la consultation publique.
- **Séance 12 - Jeudi 9 février 2023 à 14h**
  Le maire face aux conduites addictives.
  Séance commune avec la Commission Prévention, Sécurité.
- **Séance 13 - Mardi 18 avril 2023 à 14h**
  Mettre en œuvre une évaluation d'impact sur la santé (EIS) au sein de sa commune : quels enjeux et quelle méthodologie ?

Afin que l'AMIF puisse vous faire parvenir les documents préparatoires et le lien de la visioconférence en amont de la réunion, n'oubliez pas de vous inscrire aux événements de l'AMIF *via* le lien suivant : ***https://urlz.fr/gnBu***

ou *via* notre site internet ***www.amif.asso.fr/agenda***

Amif
ASSOCIATION DES MAIRES D'ILE-DE-FRANCE

amif.asso.fr

Cet agenda est susceptible d'évoluer.
Mise à jour septembre 2022.

SPORTS

Référent : Raphaël PRACA, adjoint au maire du Pecq (78).

- **Séance 13 - Vendredi 18 novembre 2022 à 10h30**
  Gestion des équipements sportifs et changement climatique.
- **Séance 14 - Vendredi 20 janvier 2023 à 10h30**
  Prévenir et gérer les violences dans le sport.
- **Séance 15 - date à venir**
  Visite de site du Centre aquatique olympique de Saint-Denis (93).

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Référents : Rolin CRANOLY, maire de Gagny (93), **Didier GUEVEL,** maire du Plessis-Gassot (95) et **Julien JABOUIN,** adjoint au maire de Cachan (94).

- **Séance 7 - Lundi 7 novembre 2022 à 14h**
  Quelles solutions pour réduire la consommation énergétique au sein de ma collectivité ?
- **Séance 8 - Lundi 16 janvier 2023 à 14h**
  La réhabilitation des friches en Ile-de-France : un enjeu environnemental majeur pour les élus franciliens.
- **Séance 9 - Lundi 17 avril 2023 à 14h**
  La géothermie : une source d'énergie renouvelable qui favorise la transition énergétique des communes.

AGENDA FIN 2022/ AMIF PARTENAIRES

VOYAGE D'ÉTUDES 2022

19 au 21 octobre 2022

Madrid

MATINALES AMIF PARTENAIRES

Octobre 2022
de 9h à 10h30 en visioconférence

Restauration scolaire : circuits courts et maraîchage urbain

VISITE DE RUNGIS

Mi-novembre 2022

MATINALES AMIF PARTENAIRES

Novembre 2022
de 9h à 10h30 en visioconférence

Participation citoyenne & démocratie participative

N'oubliez pas de vous inscrire aux événements de l'AMIF Partenaires *via* le lien suivant : ***https://urlz.fr/gnBu***

ou *via* notre site internet : ***www.amif.asso.fr/agenda***

amif.asso.fr

MATINALE « HAUSSE DU PRIX DE L'ÉNERGIE »

Pourquoi ? Quelles conséquences ? Quelles solutions ?

Lors de la matinale du 21 avril dernier, nos partenaires EDF, CBG Territoires et ENGIE sont revenus sur les raisons, impacts et solutions à inventer face à la hausse du prix de l'énergie.

Tout d'abord, Stéphane Cochepain, de la direction Grands comptes d'ENGIE, Marie-Hélène Milot-Durin, directrice régionale d'Ile-de-France et Geneviève Dourthe à la coordination nationale action régionale d'EDF, sont revenus sur les raisons de la hausse du prix de l'énergie en France. Ils ont pu expliquer les relations entre l'électricité, le gaz et le charbon, la dépendance de l'Europe au gaz russe, les effets collatéraux et les mesures pour protéger les consommateurs.

Ensuite, Clément Bousquet, fondateur de CBG et Territoires, a présenté les impacts sur les budgets des collectivités, différenciés dans le temps et en fonction de la taille des communes.

Enfin, nos intervenants ont fait un état des différents leviers dont disposaient les collectivités pour limiter leurs factures énergétiques : comment mieux connaître la répartition de ses dépenses d'énergie, acheter mieux et au bon moment, consommer moins (avec un focus sur le décret Éco énergie tertiaire) et trouver des parades à court terme (par exemple : 1°C de chauffage en moins permet de diminuer de 7 % à 10 % la consommation d'énergie associée).

Jean-Baptiste Hamonic, Maire de Villepreux (78), a tout au long de cette matinale, apporté son regard et témoignage d'élu sur ce sujet qui va devenir de plus en plus problématique pour la gestion des budgets locaux. ■

© AMIF

MATINALE « FRICHES INDUSTRIELLES »

Comment mener un projet de reconversion de friches industrielles ? Quelles actualités ? Quelles contraintes techniques ? Quelles solutions envisagées ?

Questions auxquelles ont essayé de répondre le 13 mai dernier nos partenaires, Lacourte et associés et Eiffage, éclairés par le témoignage de Patrick Chaimovitch, maire de Colombes (92) et président de l'Association Française de Développement Urbain (AFDU).

Lors de cette matinale, Marie Knitell, notaire et responsable du pôle droit public immobilier de Lacourte et associés, est revenue sur l'actualité, le cadre légal, les contraintes techniques et les solutions à mettre en œuvre pour mener à bien un projet de reconversion de friches industrielles.

Florence Curvale, directrice du développement territorial et Christophe Garcia, directeur des relations publiques chez Eiffage Immobilier, ont quant à eux illustré les différentes contraintes liées à l'exploitation des friches industrielles par un exemple concret : la reconversion de l'Hôtel Dieu de Dijon en une cité de la Gastronomie et du vin.

Enfin, Patrick Chaimovitch a présenté deux cas concrets de reconversion de friches industrielles en Ile-de-France, sur sa collectivité avec l'ensemble des phases de mise en œuvre, de la concertation à l'inauguration : les secteurs « Auriol » et « Stalingrad » à Colombes. ■

© AMIF

« Les présentation et replay des matinales sont en libre-accès sur le site de l'AMIF »

20e ÉDITION DU TROPHÉE DES TERRITOIRES
RETOUR EN IMAGES

Comme tous les ans, élus et partenaires se sont retrouvés dans un cadre convivial à l'occasion du Trophée des Territoires 2022, qui s'est déroulé le 1er juin au Golf de Courson (91), en partenariat avec le Conseil départemental de l'Essonne (91).

Pendant toute une journée, les échanges ont pu se dérouler dans un cadre privilégié autour d'activités diverses : compétition de golf, de pétanque, initiation au golf et au tir à l'arc ! Cette journée fut l'occasion pour les participants de découvrir la richesse du Département de l'Essonne, son cadre verdoyant, la diversité de ses paysages et échanger sur ses activités économiques. Une séquence qui permet aussi de partager les innovations et projets mis en place dans les territoires d'Ile-de-France.

L'Association des Maires d'Ile-de-France remercie les entreprises partenaires de l'évènement et l'ensemble des participants.

La 21e édition du trophée des Territoires aura lieu le 23 mai 2022 au Golf de la Boulie à Versailles (78). ■

© AMIF

LANCEMENT DE L'AMIF LAB
LES 10res START-UP SÉLECTIONNÉES !

L'Association des Maires d'Ile-de-France (AMIF), en partenariat avec Paris&Co, crée l'AMIF Lab, une catégorie de membres au sein de l'AMIF Partenaires dédiée aux *start-up*. L'association jumelle de l'AMIF élargit ainsi son réseau à un nouvel écosystème innovant et performant.

L'objectif de cet AMIF Lab est de créer des ponts entre les *start-up* et les collectivités et de permettre aux entreprises partenaires d'avoir accès à ce réseau d'acteurs générateurs de solutions rapides, complémentaires aux entreprises dites traditionnelles. Pour intégrer l'AMIF Partenaires, les *start-up* ont été pré-sélectionnnées puis auditionnées sur le Salon de l'AMIF le 28 juin dernier, par un jury composé d'élus, de partenaires et d'experts.

En présence de Pascal Collado, maire de Vernouillet (78) et administrateur de l'AMIF Partenaires, Stephen Hervé, maire de Bondy (93) et élu référent de la commission Développement économique de l'AMIF, et Daniel Nabet, délégué régional Ile-de-France Sud & Est chez Orange et vice-président de l'AMIF Partenaires, les résultats des *start-up* franciliennes lauréates intégrant l'AMIF Lab ont été annoncés mardi 12 juillet.

La première promotion de l'AMIF Lab est ainsi constituée de 10 start-up :

Art Béton Lumineux, qui fabrique des éléments préfabriqués en béton lumineux pour le guidage et la signalétique (dalles, bornes, mobilier urbain). Les éléments fabriqués sont neutres en carbone et zéro émissions CO_2, énergétiquement indépendants.

Biomede, qui cartographie les métaux lourds des sols et les retire naturellement en utilisant des plantes dites hyperaccumulatrices.

Bouge, qui développe un outil de cartographie de l'ensemble des activités sportives disponibles dans un territoire à destination des municipalités.

Boxy, qui développe des supérettes autonomes et connectées, ouvertes 24h/7j dans des containers maritimes recyclés de 15m².

Ficha, qui permet aux collectivités d'améliorer la gestion de leurs déchets en les caractérisant puis mettant en oeuvre des actions pédagogiques pour diminuer drastiquement les erreurs de tri dans les bacs.

Komut Studio, qui fabrique du mobilier urbain design à partir de déchets recyclés, 100 % circulaire.

Picnic, qui conçoit et fabrique des caravanes roulantes, modulables, connectées et autonomes en énergies renouvelables pour des agences itinérantes, animations hors-les-murs et services de proximité.

U31, une solution experte du Langage Clair qui permet de vérifier, d'adapter ou de créer des textes clairs et lisibles pour tous.

VeebyA, qui développe une application qui regroupe les différents acteurs qui peuvent transporter des personnes en situation de handicap.

Viginoiz, qui met à disposition de solutions innovantes d'aide à la régulation en temps réel du bruit au sein des villes, qu'il provienne de la circulation routière, de chantiers, d'activités festives.... ■

© AMIF

Les représentants des 10 premières start-up sélectionnées avec Daniel Nabet, délégué régional Ile-de-France Sud & Est chez Orange et Pascal Collado, maire de Vernouillet (78).

VOYAGE D'ÉTUDE DE L'AMIF
DIRECTION MADRID !

L'Association des Maires d'Ile-de-France (AMIF) organise chaque année un voyage d'études avec élus et partenaires pour découvrir et confronter les méthodes de gestion des municipalités, le développement urbanistique et économique d'autres pays.

Cette année, les élus et entreprises partenaires ont souhaité se rendre à Madrid afin de découvrir les institutions et innovations. Cette délégation d'environ 75 élus et partenaires se déplacera du 19 au 21 octobre prochain.

Madrid en quelques chiffres
La capitale madrilène compte une population d'environ 3,3 millions d'habitants intra-muros sur une superficie totale de 604,3 km^2, au sein d'une aire urbaine d'environ 6,5 millions d'habitants en 2014. En comptant sa population intra-muros, Madrid est la deuxième ville de l'Union européenne, derrière Berlin.

Considérée comme l'une des principales places financières de l'Europe du Sud, elle partage le statut de cœur économique de l'Espagne avec Barcelone.

D'une taille équivalente à celle du Grand Paris, Madrid s'est engagée dans une démarche de rénovation afin d'en faire une ville pour tous et avec tous. Cela s'est d'abord traduit par un changement de modèle urbain luttant contre l'étalement urbain, en limitant la mobilité automobile et valorisant les services de proximité.

Lors de leur voyage, élus et partenaires vont pouvoir apprendre et échanger avec les institutions (mairie, ambassade et État) sur les enjeux de la cité madrilène, la situation macro-économique de l'Espagne mais également sur la politique particulièrement avancée des Espagnols sur la question de l'égalité femmes-hommes.

Le programme de visite de ce voyage s'articulera autour de la rénovation urbaine, de la sécurité, des mobilités et enjeux bioclimatiques.

Visite du Matadero
Cet ancien abattoir de Madrid a été transformé, par un montage de financement public et privé, en un complexe dédié à la culture. On y trouve des espaces ouverts d'expression, de création, un laboratoire citoyen, des scènes de représentations, des ateliers d'artistes, un cinéma, des espaces dédiés à l'expérimentation...

Présentation du projet Madrid Nuevo Norte
Madrid Nuevo Norte est actuellement le plus grand projet européen de réaménagement urbain. Le projet remodèlera 2,65 millions de m^2 de terres et créera environ 241 700 nouveaux emplois. Il alliera une forêt urbaine (400 000m^2 d'espaces verts), des logements, des quartiers d'affaires et de nouvelles mobilités.

Balade guidée du parc « Madrid Rio »
Poumon vert de la capitale, ce parc fait partie des projets récents les plus ambitieux en matière d'urbanisme. En 2003, la capitale espagnole a décidé d'enfouir une portion de sept kilomètres de la route périphérique M30 et d'y faire naître un immense parc urbain.

Parcours thématiques
Deux parcours thématiques alternatifs seront proposés aux participants : autour des mobilités (de la politique forte de reduction des voitures en centre-ville à l'ouverture à la concurrence du réseau ferré) et autour de la sécurité avec la visite du Centre intégré de sécurité de Madrid (centre unique pour la sécurité et les urgences).

L'AMIF donne donc rendez-vous aux élus et entreprises des 19 au 21 octobre prochain à Madrid pour découvrir des innovations et politiques publiques inspirantes pour nos territoires.
Rendez-vous dans le prochain *Maires en Ile-de-France* pour partager les enseignements de ce voyage d'études. ■

© Fotokon / Shutterstock.com

AMIF Partenaires

Vincent Di Luzio,
Chef du service commercial
Ile-de-France

Bouygues Travaux Publics, dont le siège social est situé dans les Yvelines, est l'un des leaders mondiaux dans l'aménagement du territoire et la construction d'infrastructures durables. Filiale de Bouygues Construction, elle est spécialisée dans les travaux souterrains, le génie civil, les terrassements, les ouvrages d'art et les travaux fluviaux et maritimes.

En Ile-de-France, l'entreprise est intervenue sur de nombreux projets : pont de l'Ile Seguin, STEP des Grésillons, barrage de Chatou, viaduc de Guerville A13, couvertures des voies ferrées à Austerlitz, bassin d'Issy-les-Moulineaux (92), couvertures du périphérique à la porte des Lilas, prolongement de la Ligne 14, passerelle de la coulée verte sur la RN406, tunnel sous les pistes 2 et 4 de l'aéroport CDG, zoo de Vincennes (94), passerelle des Bouvets à la Défense (92).

Responsable et engagée, elle déploie et porte 12 thématiques pour le développement durable (www.bouygues-construction.com/engagements)

Actuellement, Bouygues Travaux Publics réalise plusieurs chantiers du projet EOLE, le franchissement urbain Pleyel, 3 lots de la ligne 15 Sud du GPE, le prolongement du Tram T3 à la porte de Champerret, la passerelle sur l'A1 du Centre Aquatique Olympique, la mise en conformité de 2 tunnels du périphérique à la porte de Passy, l'interconnexion RER B/L16 à Sevran-Livry (93), le viaduc de la ligne 11 à Rosny-Bois-Perrier (93).

Savoir-faire, leadership technique, créativité et décarbonation portent une ambition : créer de la valeur pour nos clients. ■

Éloïse Foucault,
Responsable des affaires publiques
Amazon France

Depuis plus de 20 ans, Amazon a pour ambition de faciliter la vie quotidienne des Français, qui sont aujourd'hui des millions à lui faire confiance. Pour cela, Amazon a investi plus de 11 milliards d'euros et a créé plus de 18 500 emplois en CDI en France. Amazon a par ailleurs noué des partenariats avec plus de 13 000 TPE-PME françaises qui vendent leurs produits sur Amazon, et travaille chaque jour avec des milliers d'entreprises françaises qui contribuent au fonctionnement des chaînes d'approvisionnement ou recourent à ses services informatiques.

En 2019, Amazon a été la première entreprise signataire du Climate Pledge, s'engageant ainsi à atteindre la neutralité carbone dès 2040, 10 ans avant l'échéance fixée par l'Accord de Paris. Ainsi, les clients des grandes métropoles françaises bénéficient d'ores et déjà de livraisons en mobilités douces, soit 10 millions de colis livrés à pied, à vélo ou en véhicule électrique en 2021. Et, d'ici 2025, l'ensemble des activités sera alimenté exclusivement par des énergies renouvelables – en partie générées par les infrastructures solaires et éoliennes d'Amazon.

Dans un contexte post-pandémique, l'alliance entre les entreprises et les territoires apparaît désormais comme incontournable : face aux crises mais aussi en soutien aux innovations de demain, ce couple est une des clefs du succès des projets urbains dans toutes ses composantes – économiques, environnementales et sociales. Amazon met ainsi sa capacité d'innovation au service des Français, du pouvoir d'achat, du développement et de la numérisation de l'économie française et des territoires, mais aussi de l'environnement et de la transition écologique et énergétique. ■

ADHÉREZ À L'AMIF !

Forte de sa représentativité et de sa structure régionale, l'AMIF est porte-parole des Maires d'Ile-de-France. Son cercle d'experts et son tissu de partenaires lui confèrent un rôle d'interlocuteur privilégié des institutions.

Grâce à ses commissions, ateliers de début de mandat, groupes de travail et colloques, l'AMIF est le relais des élus pour placer leurs préoccupations au cœur du débat public.

www.amif.asso.fr
Association des Maires d'Ile-de-France
26 rue du renard, 75004 Paris
01 44 59 50 00 / secretariat@amif.asso.fr

Amif
ASSOCIATION DES MAIRES D'ILE-DE-FRANCE

LES MAIRES D'ILE-DE-FRANCE FORMULENT

30 PROPOSITIONS POUR AMÉLIORER LA SANTÉ EN ILE-DE-FRANCE

DÉCOUVREZ

le livre blanc Santé via ce lien :
https://urlz.fr/jc6k

et via la rubrique
Vie de l'association
› Nos publications -
› Études et rapports
de notre site internet

Amif
ASSOCIATION DES MAIRES D'ILE-DE-FRANCE

www.amif.asso.fr
Association des Maires d'Ile-de-France
26 rue du renard, 75004 Paris
01 44 59 50 00 / secretariat@amif.asso.fr